

Fiche Action	DV8F0011	Animer la démarche de Pays et sensibiliser, former aux préoccupations de développement durable
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	0	Préambule
Objectif	01	Renforcer la gouvernance locale au profit du développement durable

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Le bilan de son action dans le cadre du précédent contrat et la concertation organisée pour l'élaboration du CDDRA ont fait apparaître plusieurs enjeux dont le Pays doit se saisir.

Il s'agit tout d'abord d'améliorer la gouvernance interne au Pays en facilitant le partage d'expériences et la mutualisation de certaines compétences en ingénierie à l'échelle du Pays pour faciliter la coopération des 5 intercommunalités.

Par ailleurs, l'action du Pays doit pouvoir gagner en visibilité par rapport au précédent contrat dont la démarche d'évaluation a été limitée.

Enfin, le Pays de Bièvre-Valloire doit renforcer ses relations avec les territoires limitrophes, notamment dans le cadre du SCOT de la région grenobloise, et défendre son projet de territoire inscrit dans la Charte de Pays entérinée en juillet 2010.

L'ensemble de ces défis à relever doit être cohérent avec le cadre de référence des CDDRA de Rhône-Alpes, dans une logique de développement durable. Le Pays est donc appelé à se mobiliser notamment sur la prise en compte du changement climatique, en intervenant sur les deux sources majeures d'émission de gaz à effet de serre sur le territoire : les transports et le bâti.

Description du contenu opérationnel

Objectifs :

- Valoriser les actions exemplaires en matière de développement durable mises en œuvre sur le Pays afin d'inciter au changement de comportement, notamment en matière énergétique,
- Organiser le suivi-évaluation partagé du CDDRA impliquant les intercommunalités et le conseil local de développement BVES,
- Construire une culture commune du développement durable à l'échelle du Pays.

1/ Actions de communication destinées aux élus, habitants, et socioprofessionnels du territoire, ainsi qu'aux partenaires du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, avec une utilisation renforcée des technologies de l'information et de la communication ;

2/ Mise en œuvre de sessions d'information voire de formations relatives aux enjeux de développement durable et à la dimension « climat-énergie ». Le Pays pourra être à l'initiative d'un réseau des animateurs en charge des questions de développement durable (Agenda 21, Plan Climat Energie Territorial) afin de favoriser les échanges d'expériences, d'initier une culture commune sur ces thématiques et de détecter les besoins d'accompagnement.

3/ Maintien de la concertation mise en place lors de l'élaboration du CDDRA pour le suivi-évaluation du CDDRA ; par exemple, une fois par an, faire le bilan de l'année écoulée et définir des préconisations pour la suite.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- l'ingénierie nécessaire à la mobilisation des acteurs et partenaires, au suivi et à l'évaluation des actions du contrat, à la réalisation des actions de communication/formation : animation générale du contrat (taux 60%),
- dépenses de communication,
- dépenses de sessions d'information et de formation.

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

CHIFFLOT Emmanuelle

Tel : 04 74 54 19 43

E mail : e.chiffлот@bievre-valloire.fr

Adresse : Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 19 avenue du Docteur Turc 38 980 VIRIVILLE

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de communication / information / formation réalisées
- Création d'un réseau des animateurs en charge des questions de développement durable
- Actions de suivi / évaluation mises en place : tableau de bord, réunions de concertation...
- Nombre d'actions partenariales créées associant plusieurs intercommunalités du territoire

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

Intercommunalités du territoire, communes, conseil local de développement BVES, Conseil général Isère, Etablissement public du SCOT de la région urbaine grenobloise, AGEDEN, associations locales...

Périmètre concerné

Le Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

Economie/activité	Amélioration de l'image du territoire grâce à une gouvernance renforcée, à une meilleure lisibilité des interventions, à la mise en valeur d'actions exemplaires en matière de développement durable et d'adaptation au changement climatique. Mobilisation des acteurs économiques dans les réunions de concertation ou d'information organisées. Innovation en matière de modalités de travail : par exemple, réseau des animateurs des collectivités locales sur le développement durable et la démarche « climat-énergie ».
Environnement	Amélioration de la gestion des déchets lors des réunions de travail et réunions publiques. Valorisation du site internet de co-voiturage pour limiter le nombre de déplacements et les émissions de gaz à effet de serre. Pour les outils de communication, utilisation de papiers recyclés et encres végétales, diffusion « raisonnée » (outils présents dans les commerces de proximité, suppression de la diffusion en boîtes aux lettres), utilisation renforcée des TIC.
Social	Amélioration de l'accès à l'information grâce à la diversification des outils de communication et des cibles visées. Mise en place de sessions d'information répondant aux besoins des acteurs locaux, notamment les habitants, réunions de concertation favorisant la mixité des publics : élus, socioprofessionnels, habitants, agents des collectivités. Recherche de lieux limitant les déplacements des participants.
Gouvernance	Mise en place de modalités d'évaluation du CDDRA lors de sa mise en œuvre : tableau de bord avec indicateurs d'état, de suivi et financiers, réunions de concertation régulières. Gouvernance renforcée avec l'évolution du rôle du comité de pilotage CDDRA : rôle de validation mais aussi de « garant » de la démarche développement durable et climat-énergie sur le Pays. Mobilisation de compétences « climat-énergie » : accompagnement de l'AGEDEN.
Validité	Articulation du projet avec des politiques plus globales (ex. SCOT). Initiatives pour éduquer au développement durable.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Economie/activité					X	
Environnement				X		
Social					X	
Gouvernance						X
Validité					X	

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA	
Ingénierie (60%), formations, communication	Fonctionnement	360 000	360 000	
Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		360 000	204 000	56,67
Total des subventions			204 000	56,67
Auto financement			156 000	
Total			360 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F0012	Elaborer et mettre en oeuvre une démarche climat-énergie dans le CDDRA
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	0	Préambule
Objectif	01	Renforcer la gouvernance locale au profit du développement durable

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Suite au Grenelle de l'environnement, la Région Rhône-Alpes est en cours d'élaboration de son Schéma Régional Air Énergie Climat (SRAEC). Dans ce cadre, elle s'est fixée des scénarii à horizon 2020 compatibles avec les engagements européens et nationaux, dits « 3 x 20 » et « Facteur 4 ». Ce schéma contient donc des orientations sur l'atténuation des effets du changement climatique mais également sur l'adaptation du territoire à ces effets. En matière de climat et d'énergie, le Pays de Bièvre-Valloire émet une part importante d'émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) à l'échelle de la Région. Le territoire s'est engagé à contribuer localement à l'effort à entreprendre pour répondre au réchauffement climatique.

Description du contenu opérationnel

- 1/ Suivi et bilan annuel des émissions de GES, des consommations d'énergie et des installations énergies renouvelables sur la base des données OREGES et des études réalisées sur le territoire.
- 2/ Evaluation continue des projets sous l'angle émissions de GES et/ou consommation d'énergie.
- 3/ Information, sensibilisation des élus, des citoyens et des socio-professionnels (formation, conférences) au changement climatique et à l'adaptation du territoire à ces changements.
- 4/ Accompagnement de 2 collectivités à la réalisation des objectifs d'un Plan Climat Energie : mise à disposition d'indicateurs, réalisation d'un tableau de bord de suivi des réalisations, évaluation des actions.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- ingénierie : mission d'accompagnement
- études
- formations

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

CHIFFLOT Emmanuelle
 Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38980 VIRIVILLE
 Tel : 04 74 54 19 43
 Courriel : e.chiffLOT@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat Mixte du Pays Bièvre Valloire, EPCI

Indicateurs de suivi

- Quantité de GES économisés (sur la base du profil climat énergie de l'OREGES annualisé)
- Quantité de kWh économisés (idem)
- Nombre d'installations énergies renouvelables sur le territoire

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

Economie/activité Développement de filières énergétiques locales.

Validité Prise en compte de la dimension climat-énergie dans toutes les actions du contrat.

Gouvernance Nombreux partenaires impliqués, notamment collectivités locales, CLD, socioprofessionnels.

Social Plus forte indépendance aux énergies fossiles, utilisation de ressources locales donc maîtrise des coûts de l'énergie.

Environnement Objectifs de réduction des émissions de GES, de consommations d'énergie et d'augmentation de la part énergies renouvelables dans l'approvisionnement en énergie du territoire.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Gouvernance					X	
Social					X	
Environnement						X
Validité					X	
Economie/activité					X	

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Ingénierie, études, communication, formations	Fonctionnement	68 500	65 000
Total des dépenses		68 500	65 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		65 000	32 500	50
Total des subventions			32 500	50
Auto financement			36 000	
Total			68 500	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F1021	Mettre en place une stratégie foncière, immobilière et de services collectifs pour l'implantation d'activités dans un environnement favorable
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	1	Permettre un développement économique durable
Objectif	02	Créer un environnement favorable au développement économique local

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Les 5 Communautés de communes composant le Pays de Bièvre-Valloire gèrent des espaces d'accueil économiques. Certains de ces espaces sont en émergence ou en développement alors que d'autres nécessitent une réhabilitation et de nouveaux aménagements.

Le passé industriel de Bièvre-Valloire, notamment dans les secteurs du textile et la métallurgie, a laissé un héritage de friches industrielles sur le territoire. Afin de limiter la consommation et l'urbanisation de nouveaux terrains, le Pays et les Communautés de communes ont la volonté de donner une nouvelle vie à ces espaces économiques, en les requalifiant pour les transformer en une offre immobilière répondant à la demande des entreprises.

Au delà de ces besoins fonciers et immobiliers, les entreprises sont de plus en plus sensibles à leur environnement et aux services proposés sur leur territoire d'implantation. C'est pourquoi, il convient d'engager des démarches de qualité environnementale et de services à l'échelle des principales zones d'activités économiques du Pays.

Cependant, il existe une inadéquation entre l'offre immobilière disponible et les besoins des créateurs et jeunes entreprises qui expriment (cf. étude ARGO SILOE décembre 2010) des besoins d'hébergement (principalement locaux activité et stockage) et d'accompagnement. Les caractéristiques spécifiques du territoire et des besoins ne justifient pas la création d'une grosse structure (pépinière ou hôtel d'entreprises), mais la création de petites unités d'accueil des jeunes entreprises en différents points du territoire (pépinière multipolaire).

Description du contenu opérationnel**1/ Aménagement des zones d'activités (ZA)**

a/ Réaliser des études : diagnostics des zones d'activités et des besoins des entreprises pour définir les nouveaux services collectifs à mutualiser et à mettre en place à l'échelle des ZA.

b/ Réaliser des études et prestations de conseils architecturaux, paysagers et énergétiques pour l'amélioration de la qualité des ZA et pour l'appui à l'élaboration des cahiers des charges d'implantation et de construction.

c/ Réaliser des études (ou les actualiser) de positionnement stratégique et technico-économique pour la création, le développement ou la requalification des ZA (étude amont servant à préciser les potentialités économiques, techniques...), en cohérence avec les orientations du SCOT.

d/ Réaliser des travaux pour une amélioration de la qualité environnementale des aménagements : aménagements paysagers, signalétique, aménagements modes doux, organisation des déplacements, gestion de l'énergie, des déchets, des eaux pluviales, ambiance acoustique...

Les réflexions menées sur les zones d'activités prendront appui sur les Orientations Régionales d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (ORADDT) en favorisant notamment la mixité fonctionnelle.

2/ Requalification des friches industrielles

Définition par le territoire d'une stratégie de réhabilitation de friches industrielles, si nécessaire (recensement et définition des friches les plus stratégiques).

a/ Etudes préalables : réaliser des études d'opportunité et de positionnement stratégique sur la réhabilitation des friches.

b/ Réaliser les travaux de réhabilitation de friches industrielles : les dépenses d'acquisition de la friche, de démolition, les travaux de dépollution, de mesures conservatoires (mise hors d'eau et hors air : réfection toiture, façades, menuiseries extérieures : portes et fenêtres).

3/ Proposer une offre d'hébergement (locaux activité et bureaux) et d'accompagnement des créateurs et des jeunes entreprises à l'échelle du Pays de Bièvre-Valloire. Le concept de « pépinière multipolaire » vise à apporter une réponse locale à l'échelle de chacune des intercommunalités en matière d'hébergement des jeunes entreprises et d'accompagnement sur les premières années, dans le cadre d'un dispositif global d'accompagnement à l'échelle du Pays. L'offre immobilière proposée par la pépinière multipolaire doit respecter les principes suivants :

- 4 à 8 lots regroupés sur chaque territoire : prioritairement locaux d'activités / stockage et bureaux

- Services partagés (ex : accès ADSL, salle de réunion commune...)

- Prix attractifs (20 à 30% en dessous des prix de marché) pour la première et la deuxième année

- Un bail de 2 ans (3 ans maximum) pour favoriser la rotation des entreprises : idéalement « convention occupation domaniale du domaine public » pour davantage de souplesse.

L'accompagnement et le suivi des entreprises en pépinière intègre les missions suivantes : suivi individuel, aide à l'insertion dans l'environnement local (cf. réseau Créafil), animation collective, accompagnement à la sortie (aide à la recherche de locaux à proximité).

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- études (sur la requalification des zones en priorité), communication
- aménagements paysagers, signalétique des ZA
- requalification des friches industrielles
- pépinières d'entreprises

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

BOURDOT Michel

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire

19 avenue du Docteur Turc 38 980 VIRIVILLE

04 74 54 19 42

m.bourdot@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, Communautés de communes

Indicateurs de suivi

- Nombre d'études "nouveaux services et amélioration de la qualité des zones" réalisées,
- Nombre de travaux d'aménagements paysagers réalisés,
- Nombre de friches réhabilitées,
- Nombre d'EPCI participant à la pépinière éclatée,
- Nombre de projets impliquant une réduction de l'utilisation de véhicules personnels et la limitation des émissions de GES,
- Part des opérations intégrant la récupération et la valorisation des eaux pluviales.

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

Communautés de communes, Syndicat mixte, Consulaires, entreprises, BVI, AEPI, CAUE, SCOT, Conseil général, Conseil régional

Périmètre concerné

Le Pays de Bièvre-Valloire

Observations

La priorité doit être donnée à la requalification des ZA plutôt qu'à l'extension ou à la création de nouvelles zones. Chaque dossier sera traité au cas par cas au regard des enjeux fonciers et en lien avec le SCOT. La densification doit être recherchée avant l'extension.

Le concept de pépinières multipolaires doit être pensé dans cette même perspective pour éviter la consommation de foncier.

Analyse développement durable

Economie/activité Le projet et les actions doivent être en conformité avec les orientations du SCOT et du SRDE. Il contribue à l'attractivité économique du territoire en proposant des espaces de qualité et en favorisant l'émergence de nouveaux services dont certains pourront contribuer à limiter les émissions de GES. Il répond à une demande locale et favorise également le développement endogène des entreprises. Les études et prestations de conseils aux EPCI pourront contribuer à sensibiliser les entreprises au changement climatique et à la maîtrise de l'énergie.

Validité Articulation du projet avec la démarche de gestion des emplois et compétences à l'échelle territoriale et la politique de soutien à la création d'entreprises.

Gouvernance Le projet répond aux priorités du territoire, il prévoit une réflexion amont à l'échelle Pays concernant les friches et un travail de partenariat avec l'ensemble des acteurs économiques concernant la pépinière (CREAFIL, BVI). Concernant la signalétique, c'est la charte graphique du Pays qui sera utilisée.

Social L'objectif est la création d'activité et donc la création d'emplois diversifiés et pérennes sur le territoire. Il participe à la création d'emplois de proximité et à l'amélioration de la qualité de vie des salariés en incitant à la mise en place de nouveaux services et notamment PDIE.

Environnement Amélioration de la qualité environnementale des espaces économiques (végétalisation avec des essences locales, limitation de l'imperméabilisation des sols, éclairage économique) un lien sera fait avec le contrat "corridors biologiques". Réutilisation d'espaces économiques déjà construits limitant ainsi l'emprise sur des terres ayant une autre vocation, connexion au réseau de transport collectif, accès et déplacements facilités avec les modes doux.

Visualisation graphique	-Value	Neutre	+Value
Gouvernance			X
Social			X
Environnement			X
Validité			X
Economie/activité			X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
aménagement paysagers, signalétique ZAE (30%)	Investissement	910 000	910 000
études, communication (50%)	Fonctionnement	210 000	210 000
Requalification des friches industrielles (40%)	Investissement	2 800 000	1 600 000
Pépinière d'entreprises (35%)	Investissement	75 000	75 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		2 795 000	1 044 250	37,36
Total des subventions			1 044 250	37,36
Auto financement			2 950 750	
Total			3 995 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **94.74%**

Fiche Action	DV8F1031	Elaborer une stratégie territoriale en matière d'adéquation et d'anticipation des emplois et des compétences et améliorer les pratiques relatives à la gestion des ressources humaines dans les entreprises
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	1	Permettre un développement économique durable
Objectif	03	Adapter la qualification des personnes aux évolutions des métiers

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Entre 1999 et 2006, la population active du territoire a connu une croissance de 18,63 %, bien supérieure à celle du département (+ 10,18 %). Pour autant, cette croissance n'a pu être totalement absorbée par les emplois du territoire. Ainsi, l'ajustement s'opère sur les flux d'actifs vers l'extérieur. La moitié des actifs environ est concernée par ce phénomène, faisant du territoire l'un des moins autonomes en termes d'emplois de la région urbaine grenobloise. Bièvre-Valloire, à l'image de nombreux territoires français, a connu une mutation de ses activités, avec une diminution des activités agricoles et industrielles au profit des activités de services et de la construction. Dans ce contexte, bien que le territoire soit créateur net d'emplois, les compétences inhérentes à ces nouvelles activités peuvent être en inadéquation avec le profil des personnes en recherche d'emploi.

Ce constat appelle une adaptation de la qualification des actifs du territoire aux évolutions des métiers et aux activités en développement. Depuis début 2011, avec l'appui de consultants, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire mène une démarche pour la construction d'une stratégie territoriale en matière d'adéquation et d'anticipation des emplois et des compétences. Ce travail permettra de définir un programme d'actions.

Ces enjeux sont partagés avec le CTEF Isère Rhodanienne-Bièvre-Valloire qui intervient sur l'accompagnement des publics, l'emploi et la mise en place de formations. Cette thématique sera donc traitée en collaboration avec le CTEF et le Service Public de l'Emploi.

Description du contenu opérationnel

1/ Diagnostiquer et proposer des solutions aux besoins des employeurs et des salariés

a/ Animation dans le domaine des ressources humaines (1/4 ETP du poste de chargé de mission économique cf. fiche "coopérations économiques")

Mission :

- assurer l'animation de la dynamique « RH » en lien étroit avec l'animateur CTEF,
- être force de proposition pour l'organisation d'actions RH intégrées au plan d'action CTEF et CDDRA,
- mettre en place des actions RH,
- animer ou co-animer un groupe RH,
- déployer le dispositif SECURISE'RA pour accompagner les entreprises dans leurs problématiques d'emploi et favoriser la construction de parcours professionnels plus sécurisés pour les salariés.

b/ Mettre en œuvre et soutenir (en lien avec le CTEF) le plan d'actions qui sera issu de l'étude en cours « construction d'une stratégie territoriale en matière d'adéquation et d'anticipation des emplois et des compétences ». Selon leur nature, et leur destination (publics, entreprises ou organismes de formations), les actions pourront être soutenues par le CDDRA, le CTEF ou d'autres outils.

Le CDDRA pourra notamment intervenir en soutien des actions collectives, expérimentations et actions pilotes à destination des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi.

c/ Lorsque des approfondissements seront nécessaires, des études complémentaires pourront être réalisées.

d/ Conception et réalisation d'outils de communication pour promouvoir et valoriser ces actions.

2/ Renforcer l'offre de formation locale en lien avec les organismes concernés et soutenir les expérimentations et actions pilotes (Cf. conclusions de l'étude en cours et b/ ci-dessus)

- Diagnostiquer les besoins locaux en matière de formation professionnelle,
- Renforcer la formation ouverte à distance, créer des modules de formation délocalisés,
- Elaborer des outils de communications.

3/ Promouvoir les métiers en tension et porteurs auprès des publics jeunes et adultes,

- Coordonner et venir en appui aux actions de promotion des métiers (en tension et porteurs) auprès des publics jeunes et adultes : actions de jumelages entre classes et entreprises, forum des métiers
- Elaborer des outils de communications,
- Soutenir les évènementiels et actions pilotes (organisation, animation, communication).

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Etudes
- Communication
- Rémunération d'intervenants extérieurs

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Michel BOURDOT
Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire
19 rue du Docteur Turc
38980 Viriville
Tel : 04 74 54 19 42
m.bourdot@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte Pays BV, Communautés de communes

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions SECURISE'RA
- Nombre d'actions collectives issues du plan d'actions de l'étude
- Nombre d'actions de promotion des métiers

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

CTEF, SPE, Région, CLD, Communautés de communes, consulaires, organismes de formation, OPCA, groupements d'employeurs

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

Gouvernance	Les questions emplois compétences sont abordées au niveau du CTEF qui réunit l'ensemble des acteurs de l'économie et de l'emploi du territoire ainsi que les partenaires sociaux. Les réflexions et actions conduites à l'échelle Pays se font avec l'appui d'un comité de pilotage rassemblant également ces acteurs et en lien avec le CTEF.
Social	Le projet favorise l'accès à l'emploi dans le bassin local et la création d'emplois stables. Il participe à un processus d'insertion et de formation de la population locale et des salariés en utilisant des ressources locales.
Environnement	Le projet a pour objectif de développer l'emploi local et de favoriser son adéquation avec la population locale ce qui aura pour conséquence de limiter les déplacements pendulaires et donc les émissions de GES.
Economie/activité	Le projet est en adéquation avec les orientations du SRDE. Le projet a pour objectif la mise en adéquation des besoins des entreprises et des personnes, le développement des ressources humaines et la mise en place d'une GTEC (gestion territoriale des emplois et des compétences). Le projet devrait permettre de répondre aux besoins en emploi des nouvelles activités du territoire.
Validité	Le projet doit permettre de développer des initiatives pour le renforcement de l'adéquation emploi / compétences sur le territoire et être à l'origine d'une politique locale ambitieuse.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Validité					X	
Gouvernance						X
Social						X
Environnement				X		
Economie/activité						X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etudes, rémunération d'intervenants extérieurs, organisation, communication (50%)	Fonctionnement	150 000	150 000

Total des dépenses 150 000 150 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		150 000	75 000	50
Total des subventions			75 000	50
Auto financement			75 000	
Total			150 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F1041	Renforcer l'animation et les coopérations économiques à l'échelle du Pays
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	1	Permettre un développement économique durable
Objectif	04	Renforcer les coopérations économiques

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Le Pays de Bièvre-Valloire est un bassin de vie situé au cœur de Rhône-Alpes, au carrefour des principaux centres urbains des agglomérations lyonnaise, grenobloise et valentinoise. Les 5 communautés de communes qui composent le Pays s'attachent à promouvoir leurs zones d'activités et attirer de nouvelles entreprises.

Dans un contexte de concurrence exacerbée entre les territoires en matière de développement économique, il convient de renforcer les coopérations économiques locales. Cette coopération permettra une meilleure lisibilité de l'offre économique locale, et devra également se traduire par une plus grande complémentarité entre les zones d'activités économiques.

Il s'agit donc d'un renforcement des coopérations économiques entre les collectivités mais également entre les entreprises du territoire en soutenant notamment le réseau d'entreprises EUREKA Bièvre-Valloire.

Description du contenu opérationnel

1/ Renforcer les synergies et complémentarités du territoire, mutualiser certains services

a/ Créer et alimenter une base de données de locaux vacants à l'échelle du Pays.

Afin de permettre aux acteurs économiques d'avoir connaissance de l'offre immobilière disponible sur le territoire, il est proposé de se doter d'une base de données des locaux vacants à l'échelle du Pays. Il y aura une agglomération des résultats à l'échelle du Pays. Cette base pourra être mise à disposition des partenaires institutionnels et par la suite accessible au public.

b/ Elaborer et diffuser des outils de communication et de promotion économiques communs.

A partir d'un travail d'identification des atouts et complémentarités des zones d'activité et de l'attractivité économique de Bièvre-Valloire en général, il s'agit de mettre en œuvre une démarche de promotion économique commune à l'échelle du territoire (outils de communication, participation conjointe des Communautés de communes sur des salons...)

2/ Renforcer la mise en réseau des entreprises et les échanges d'expérience

a/ Création d'une base de données des entreprises. Les Communautés de communes réalisent (ou souhaitent réaliser) un recensement régulier de leurs acteurs économiques. Ce recensement, qu'il soit transformé en annuaire ou non, permet d'identifier les entreprises, de pouvoir communiquer auprès d'elles et également de faire remonter leurs besoins.

Cette action consiste donc à mobiliser un prestataire chargé de ce recensement pour chaque Communauté de communes, ce travail, actualisable tous les 6 mois, permettrait une compilation au niveau du Pays.

b/ Poursuivre le soutien et l'animation des groupements et réseaux d'entreprises

Créé en avril 2007, EURÉKA BV est le réseau des chefs d'entreprise du Pays de Bièvre-Valloire soutenu par le Syndicat Mixte avec l'appui des Communautés de communes. Une quarantaine d'entreprises se réunissent en 2 groupes toutes les 6 à 8 semaines pour échanger et débattre autour d'un thème identifié avec l'apport d'un intervenant expert. Au-delà des apports d'information durant les rencontres avec les experts, la démarche a favorisé les échanges au sein du réseau qui ont permis aux dirigeants de prendre du recul sur leur rôle de dirigeant et de manager. La poursuite de ce réseau nécessite le financement des coûts des intervenants extérieurs.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Ingénierie : 1 ETP chargé de mission développement économique, (1/4 de temps affecté à l'animation économique, 1/4 à l'animation RH et 1/2 à la plateforme). Les 5 missions de l'animateur sont : élaboration et mise en œuvre du volet économique du CDDRA, suivi de la veille économique du territoire, implication dans le rapprochement CDDRA/CTEF, relais local de la politique économique régionale, animation du réseau des acteurs en charge du développement économique à l'échelle du CDDRA. Le bilan d'activités annuel de l'animateur doit préciser les actions réalisées sur chacune de ces 5 missions. L'animateur économique est le garant de la mise en œuvre opérationnelle du volet économie et emploi du CDDRA, il est donc particulièrement important qu'un pilotage de ce poste, et des missions qui lui sont confiées, soit assuré par une commission économie du territoire.

- Etudes

- Communication

- Rémunération d'intervenants extérieurs

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Michel BOURDOT

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire

19, rue du Docteur Turc

38980 VIRIVILLE

04 74 54 19 42

m.bourdot@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, Communautés de communes

Indicateurs de suivi

- Nombre d'outils de communication et de promotion économiques communs mis en place au niveau du Pays

- Nombre d'entreprises impliquées dans les réseaux

- Evolution de la dynamique du réseau de chefs d'entreprises

Calendrier de mise en œuvre

2011 - 2017

Partenariat

Conseil général, AEPI, Région Rhône-Alpes, ERAI, chambres consulaires, SCOT, agences immobilières, BVI.

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

- Economie/activité** Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs de la Charte de Pays sur la coopération économique. Le projet répond à une demande de mutualisation économique à l'échelle Pays, pour les entreprises et les collectivités. Le projet participe au renforcement de l'économie locale.
- Environnement** Dans le cadre de la promotion économique, les atouts environnementaux du territoire seront mis en avant. Concernant la présence des acteurs sur les foires et salons il sera demandé aux participants de mutualiser leurs déplacements. Les outils de communication n'utiliseront que des papiers recyclés et des encres végétales. Une priorité sera donnée aux prestataires locaux pour animer les réseaux d'entreprise.
- Validité** Le projet a un effet levier sur l'emploi. Il permet d'éduquer aux enjeux du développement durable et au changement climatique.
- Gouvernance** Le projet fait l'objet d'un portage partenarial par les collectivités et les entreprises. Les acteurs sont clairement identifiés et leur rôle défini.
- Social** L'objectif est de rendre attractif le territoire et de permettre aux entreprises de s'y sentir bien afin de développer l'activité et l'emploi. Ce projet permet de décroisser les sous-territoires et de mutualiser à une échelle plus importante.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Validité					X	
Gouvernance					X	
Social					X	
Environnement					X	
Economie/activité						X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
études, intervenants extérieurs, communication (50%)	Fonctionnement	105 000	105 000
Ingénierie poste éco (60%)	Fonctionnement	126 000	126 000

Total des dépenses 231 000 231 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		231 000	128 100	55,45
Total des subventions			128 100	55,45
Auto financement			102 900	
Total			231 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F1051	Soutenir la création d'entreprises, maintenir le maillage du territoire par l'artisanat et le commerce de proximité, et soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	1	Permettre un développement économique durable
Objectif	05	Renforcer la place de l'économie de proximité

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

La création d'entreprise est un moteur du développement économique local. Le taux de création d'entreprise de Bièvre-Valloire était de 11.7% en 2008 contre 11.5% au niveau départemental et 10.9% au niveau régional. Certain de l'intérêt que peut représenter une aide financière et un accompagnement au démarrage, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire soutient depuis 12 ans la création et la reprise d'entreprises par le biais de l'association Bièvre-Valloire Initiative (Plateforme France Initiative). Depuis sa création, BVI a développé son activité ; en 2010, 51 projets ont été auditionnés, 43 prêts d'honneur accordés ce qui a permis de créer ou maintenir 74 emplois. BVI intervient à l'échelle du Pays de Bièvre-Valloire sur les 5 Communautés de communes. BVI bénéficie d'une bonne lisibilité au niveau local et participe à la dynamique régionale de Rhône-Alpes Initiative.

Le Comité de pilotage CDPRA a également lancé la démarche CREAMFIL en juillet 2010. Cette action vise à permettre à tout porteur de projet de Rhône-Alpes de disposer d'une offre d'accompagnement de qualité à chaque phase de son projet. Le Syndicat mixte anime cette démarche au niveau du Pays.

Le territoire de Bièvre-Valloire, 66 571 habitants (Source : INSEE RP 2006) avec une densité moyenne faible, bien qu'en forte progression (+14% entre 1999 et 2006) a la particularité de ne pas être construit autour d'une ville centre mais organisé à partir d'un réseau de bourgs de moyenne importance, entre 2 000 et 5 000 habitants. Compte-tenu des caractéristiques du territoire, l'économie présente (commerce, construction, services aux habitants) occupe une place stratégique, accentuée par l'aménité qu'elle génère (services de proximité, qualité du cadre de vie) au-delà de sa seule fonction économique. Il convient de maintenir le maillage du territoire en accompagnant les activités artisanales et le commerce de proximité. Les Communautés de communes ont d'ailleurs intégré ces préoccupations. 4 d'entre elles portent un projet FISAC : en cours (Pays de Chambaran), en phase de dépôt (Bièvre Liers et Bièvre Toutes Aures) ou en étude (Bièvre Est).

En outre, sur le territoire, les activités de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont peu identifiées et le secteur n'a jamais été appréhendé ou étudié alors qu'il a des potentialités d'emploi.

Description du contenu opérationnel

1/ Poursuivre la politique de soutien à la création/ reprise d'entreprises

a/ Maintien des moyens humains de Bièvre-Valloire Initiative

L'association BVI est gérée par des bénévoles acteurs de l'économie locale. Pour son fonctionnement, le Syndicat mixte met à disposition des moyens humains :

- 1,5 ETP chargé de mission pour l'accueil, l'accompagnement au montage des projets et l'animation de la plateforme

- 0,5 ETP chargé de mission pour le suivi, le parrainage et le club de créateurs. (1/2 temps du poste de chargé de mission économique cf. fiche "coopérations économiques").

b/ Conception et réalisation d'outils de communication pour promouvoir et valoriser les actions de BVI.

c/ Le club de créateurs de BVI est animé par un binôme chargé de mission / bénévole mais il s'appuie sur l'intervention de prestataires extérieurs pour les réunions thématiques (commercial, stratégie, développement durable, marketing, banque, comptabilité, gestion...).

Le club de créateurs de BVI nécessite le financement des intervenants extérieurs.

d/ Mise en œuvre du plan d'action CREAMIL notamment concernant les actions liées à la « porte d'entrée » et à la mise en place d'événementiels liés à la création d'entreprises.

2/ Soutenir les initiatives existantes sur l'artisanat et le commerce de proximité

a/ Soutenir les programmes d'actions des démarches FISAC des intercommunalités. Les programmes FISAC seront étudiés et validés en amont par les services de la Région.

Sur 4 des 5 Communautés de communes, des projets FISAC sont en cours. Le soutien de la région est demandé en cofinancement des actions structurantes prévues dans les plans d'actions des FISAC et notamment sur les actions suivantes :

- Accompagner les Unions commerciales et artisanales pour professionnaliser et améliorer leur intervention (actions collectives)

- Soutenir les actions d'animation et promotions portées par les Unions commerciales et artisanales

- Dynamiser les professionnels artisans commerçants avec des séances d'information / sensibilisation sur les aspects réglementaires, de développement durable, de consommations d'énergie...

- Soutenir les outils et actions de communication

- Soutenir la mise en place d'une signalétique commerciale

b/ Réaliser une étude préalable à la mise en place d'une opération FISAC sur la Communauté de communes du Territoire de Beaurepaire

c/ Encourager la promotion et le développement des marchés de détail et les commerces non sédentaires

- Réaliser des études de faisabilité pour la création ou la redynamisation des marchés de détail

- Mettre en place des actions pour la promotion des marchés

Les maîtrises d'ouvrage communales devront rester exceptionnelles et être justifiées comme structurantes pour le territoire.

3/ Soutenir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire

a/ Connaître les acteurs de l'économie sociale et solidaire, identifier leurs besoins et leurs potentialités, définir et conduire un programme d'actions.

b/ Encourager la création de jardins collectifs dont l'objectif est : favoriser l'accès à une alimentation plus saine pour les ménages les plus modestes, favoriser l'éducation à l'environnement et l'apprentissage au "bien manger" et participer au développement du lien social.

Le soutien de la région demandé pour :

- Animer les jardins (poste de jardinier / animateur) pour encadrer la culture et la production, sensibiliser, informer, éduquer pour la première année

- Acquérir du petit matériel nécessaire pour cultiver les jardins, transformer et stocker la production

(La dépense subventionnable est plafonnée à 50 000 €, l'aide de la région est de 40%)

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Ingénierie : 1.5 ETP chargé de mission création

- Communication

- Etudes

- Rémunération d'intervenants extérieurs

- Signalétique commerciale

- Matériel et animation des jardins collectifs

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Michel BOURDOT

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire

19, rue du Docteur Turc

38980 VIRIVILLE

04 74 54 19 42

m.bourdot@bièvre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte, BVI, Communautés de communes, Communes, Associations

Indicateurs de suivi

- Nombre de porteurs de projets accompagnés
- Nombre d'entreprises financées
- Nombre d'entreprises suivies et parrainées
- Nombre de projets FISAC soutenus
- Nombre d'actions inter FISAC soutenues
- Nombre de projets ESS

Calendrier de mise en oeuvre

2011 - 2017

Partenariat

Chambres consulaires, prestataires, CREAMFIL, BVI, Communautés de communes, communes, Unions commerciales, entreprises, coopératives, associations...

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

- Economie/activité** Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique régionale de création d'entreprise, BVI appartient au réseau national France Initiative. Le projet répond à une demande locale d'accompagnement à la création d'entreprise et au besoin de dynamisation de l'artisanat et du commerce de proximité. Le projet permet de soutenir le dynamisme de l'économie locale et notamment les fournisseurs, fabricants et producteurs locaux.
- Validité** Le projet est en adéquation avec les orientations du SCOT sur le renforcement commercial et économique des centres bourgs. Le projet contribuera à éduquer les entreprises au développement durable.
- Gouvernance** BVI est une association de bénévoles qui rend compte de son activité à son AG. Les FISAC sont des démarches partenariales associant collectivités locales, Etat, et représentants des entreprises. Les plans d'actions des projets sont décidés et validés en comités de pilotage.
- Social** Le projet favorise la création et le développement des entreprises et donc de l'emploi. Le projet participe à développer les compétences des chefs d'entreprises et à les sortir de leur isolement. Il favorise la coopération entre entreprises du territoire.
- Environnement** Le développement durable est une thématique prioritaire du réseau France Initiative. Dans le cadre des FISAC, des actions particulières seront conduites en faveur du management environnemental : sensibilisation des entrepreneurs aux enjeux climatiques et énergétiques.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Economie/activité						X
Environnement					X	
Validité					X	
Gouvernance						X
Social						X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etudes, communication, promotion, sensibilisation ESS (50%)	Fonctionnement	32 000	32 000
Jardins collectifs : Petit matériel et travaux d'aménagement (40%)	Investissement	20 000	20 000
Jardins collectifs : Poste animateur jardinier (40%)	Fonctionnement	30 000	30 000
Signalétique commerciale FISAC (30%)	Investissement	80 000	80 000
Etudes, communication, promotion, sensibilisation... FISAC (30%)	Fonctionnement	250 000	250 000
Ingénierie 1.5 ETP chargé de mission Création d'entreprises (60%)	Fonctionnement	189 000	189 000
Communication, club de créateurs intervenants externes Création d'entreprise (50%)	Fonctionnement	30 000	30 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		631 000	263 400	41,74
Total des subventions			263 400	41,74
Auto financement			367 600	
Total			631 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 15.85%

Fiche Action	DV8F1052	Développer, professionnaliser et promouvoir l'offre touristique
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	1	Permettre un développement économique durable
Objectif	05	Renforcer la place de l'économie de proximité

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Grâce aux deux précédents contrats et en s'appuyant sur les politiques départementales et régionales, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire a mis en œuvre des actions visant à travailler un positionnement sur le marché du tourisme vert. Le travail engagé depuis plus de 10 ans a également permis la constitution de réseaux d'acteurs qui collaborent régulièrement : organisation d'évènements (Journées du Patrimoine), échange de données...
 Sous l'impulsion du Syndicat mixte et de quelques acteurs moteurs, des produits à destination de la clientèle groupe (4 circuits thématiques) ont été montés et diffusés. Le Syndicat a également sollicité puis accompagné une agence de voyage spécialisée dans les produits randonnées afin qu'elle commercialise un séjour en Bièvre-Valloire.
 Trois offices de tourisme intercommunaux assurent la promotion et l'animation du territoire ainsi que l'information des clients. Des réunions de mise en réseau sont organisées par le Syndicat mixte afin de mener des actions communes et cohérentes à l'échelle du Pays : mutualisation des brochures touristiques, participation commune à des salons, échanges d'expériences...
 Néanmoins, malgré le travail engagé, le diagnostic territorial a montré plusieurs points faibles : faible notoriété du territoire, forte concurrence des territoires voisins, offre souvent diffuse et artisanale, fréquentation des sites en baisse, qualité moyenne des hébergements, manque de coordination des acteurs à l'échelle du Pays.
 Les acteurs du tourisme doivent également faire face aux évolutions du marché : nouvelles attentes du public et nouveaux modes de consommation, concurrence accrue des territoires voisins et des acteurs entre eux.
 Le projet de création d'un Center Parcs (village vacances de 1000 cottages) à l'horizon 2014 sur la commune de Roybon représente une opportunité de développement pour les acteurs touristiques du territoire.

Description du contenu opérationnel

- 1/ Définir une stratégie de développement touristique du territoire
- Réaliser des expertises complémentaires à l'étude Qualimage (2009)
 - Elaborer un schéma de développement touristique

2/ Soutenir l'offre touristique

a- Soutenir la réalisation des pôles de loisirs professionnels : parc à thème, projets patrimoniaux et muséographiques d'envergure, bases de loisirs...

Exemples de projets identifiés :

- Réhabilitation de la base de loisirs de Roybon (berges, aménagements paysagers)
- Développement du pôle de loisirs de Faramans (étude dans le cadre du FRACET, développement)
- Implantation d'une base de loisirs multi-activités sur Bièvre Toutes Aures
- Projet « Le petit monde en chantier » sur le territoire de Beaurepaire

b- Inciter à la création et à la modernisation des hébergements touristiques : hôtellerie de plein air, établissements hôteliers (chaînes exclues), gîtes de groupe (+ de 15 lits). Un règlement d'attribution des subventions devra être validé par le Comité de pilotage.

Exemples de projets identifiés :

- Rénovation du camping de Faramans
- Création d'hôtels sur Champier, St Siméon de Bressieux et Bièvre Est
- Rénovation de l'hôtel de France à La côte St André

3/ Valoriser l'offre touristique

a- Mettre en place des circuits de balade et de découverte et les promouvoir à l'aide de supports papier, signalétique et numérique (topoguides, parcours guidés, guide multimedia) : poursuite des actions de développement de la randonnée, mise en place des actions et outils issus de l'étude de faisabilité pour la réalisation d'un guide multimedia à vocation touristique.

b- Mettre en œuvre un plan de communication pluriannuel et partenarial dédié au tourisme et aux loisirs afin d'augmenter la notoriété du territoire auprès des touristes et des habitants.

4/ Accompagner, conseiller et former les acteurs

a- Apporter du conseil individuel et collectif pour aboutir à la création de produits touristiques

b- Former les acteurs dans l'adaptation aux attentes de la clientèle et aux évolutions du marché

c- Poursuivre les conseils préalables à la création et à la modernisation des hébergements touristiques : proposer des consultances architecturales, paysagères et énergétiques, sensibiliser sur la réglementation sur l'accessibilité, suivre les porteurs de projets.

d- Poursuivre les actions de mise en réseau des 3 offices de tourisme : réunions régulières, éductours, moyens mis en commun.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Les frais d'études : études sur la stratégie territoriale. Les études stratégiques sur les équipements touristiques et les hébergements seront financées dans le cadre du FRACET ou du chèque expertise tourisme.

- Les dépenses de communication : attention portée aux supports novateurs, pas de financement pour les rééditions à l'identique.

- Les investissements : travaux pour la création/modernisation des hébergements touristiques et des pôles de loisirs, mise en place de nouveaux produits touristiques.

- Ingénierie : poste de chargé de mission tourisme et loisirs, financement à 60%.

- Les frais de formation des acteurs.

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

BORSA Marie

Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire

19, Avenue du Docteur Turc

38980 VIRIVILLE

Tel. 04 74 54 19 44

m.borsa@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Collectivités, Offices de Tourisme, porteurs de projets publics ou privés

Indicateurs de suivi

- Positionnement stratégique défini
- Nombre d'hébergements engagés dans une démarche d'amélioration de leur offre et de leurs pratiques
- Nombre de porteurs de projets accompagnés (contacts, consultances, dossiers de subvention, visites)
- Nombre de personnes ayant participé aux actions de formation
- Nombre d'actions mutualisées avec les offices de tourisme

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

Conseil général de l'Isère, Région Rhône Alpes, offices du tourisme du Pays, Isère Tourisme, Comité Régional du Tourisme, CAUE, MITRA...

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Observations

Critères de sélection des projets susceptibles d'être financés par le Pays dans le cadre de cette action :

- Cohérence des projets avec la stratégie du Pays, avec les préconisations du SCOT et du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.
- Respect des critères d'éco-conditionnalité des aides mis en place par le Conseil général de l'Isère.

Analyse développement durable

Gouvernance	Stratégie à l'échelle du Pays, travail en réseau avec les acteurs touristiques et notamment les offices de tourisme.
Social	Développement d'activités au niveau local, partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi. Incitation pour l'accessibilité des publics handicapés.
Validité	Cohérence avec les politiques plus globales et notamment le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs.
Economie/activité	Diversification de l'activité économique, réponse à des besoins locaux non satisfaits. Réflexions stratégiques et formation des acteurs aux évolutions du marché et à la mise en place d'actions durables et innovantes.
Environnement	Promotion d'un tourisme de proximité et respectueux de l'environnement. Objectif de réduire au minimum les impacts sur la biodiversité, la consommation d'espaces nus, d'énergies et d'eau. Anticipation sur les vulnérabilités du territoire face aux changements climatiques. Développement des modes de déplacement doux.

Visualisation graphique	-Value	Neutre			+Value
Validité					X
Gouvernance					X
Social					X
Environnement					X
Economie/activité					X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Ingénierie: poste de chargé de mission 60 %	Fonctionnement	126 000	126 000
Formations et prestations conseils 50%	Fonctionnement	60 000	60 000

Mise en oeuvre outils, signalétique... 30 %	Investissement	150 000	150 000
Communication 50 %	Fonctionnement	210 000	210 000
Aide aux travaux 30%	Investissement	900 000	900 000
Ingénierie: études stratégiques 50 %	Fonctionnement	30 000	30 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		1 476 000	540 600	36,63
Total des subventions			540 600	36,63
Auto financement			935 400	
Total			1 476 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **71.14%**

Fiche Action	DV8F2071	Rendre opérationnelle la Charte paysagère du Pays de Bièvre-Valloire
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	07	Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Soumis au phénomène de périurbanisation, le Pays de Bièvre-Valloire peut être qualifié de "territoire rural sous influence citadine". La compréhension de l'évolution des paysages ne peut se faire qu'à travers la prise en compte des dynamiques métropolitaines dont les conséquences s'expriment sur le Pays à travers une urbanisation croissante.

Face à la standardisation des paysages, inhérente aux nouvelles zones d'habitat, souvent autarciques et déconnectées de toute pratique à l'échelle du Pays, il apparaît nécessaire d'envisager les nouvelles formes d'habiter sur le Pays, non seulement en termes architecturaux et urbains, mais aussi sous l'angle social.

En effet, les nouveaux habitants ne sont pas en recherche de ruralité mais plus d'une image de « nature abondante » répondant à des critères esthétiques et sociaux citadins.

L'évolution des paysages doit s'imaginer dans une double approche : spatiale, pour définir les paysages à préserver, à valoriser ou à créer, et temporelle pour déterminer quels aspects fondamentaux des paysages sont à défendre pour leur caractère identitaire (patrimoine bâti), structurant (espaces agricoles contigus, espaces boisés..) ou pour leur potentiel évolutif (franges des noyaux urbains, espaces agricoles morcelés..).

Les enjeux liés au développement urbain interrogent donc à la fois la question des paysages habités, hérités, cultivés, mais aussi le rapport que les nouveaux arrivants entretiennent avec le territoire (extrait de la Charte paysagère du Pays de Bièvre-Valloire, décembre 2008).

Description du contenu opérationnel

1/ Mettre en place à l'échelle du Pays la « boîte à outils »

a- réaliser une carte qui repère les indices de co-visibilité et les vues remarquables afin de les valoriser/préserver dans le cadre des documents d'urbanisme et/ou des projets

b- assurer l'animation et le suivi de la charte paysagère : personne ressources interne au syndicat mixte du Pays BV (cf. action "bâtir une politique cohérente en matière d'urbanisme et d'habitat") et groupe de travail spécifique.

2/ Sensibiliser les publics à la question du paysage

a- associer la population à la (re)connaissance du paysage du Pays par exemple : expositions, voyages d'études, délocalisation de la Biennale de l'habitat durable de Grenoble ;

b- garantir le suivi et l'évolution du guide du « bien construire » ;

c- inciter à la création de haies paysagères en périphérie des constructions.

3/ Favoriser l'utilisation des ressources locales

a- valoriser les savoir-faire locaux (artisans, entreprises du bâtiment) : partenariat entre les professionnels du bois et le lycée professionnel de la Bièvre, répertoire des artisans, entreprises du bâtiment, et de fournisseurs de matériaux utilisant les ressources locales (liens avec axe 1 du contrat) ;

b- encourager les filières de développement durable en lien avec la construction (chanvre, bois, pisé, solaire...) : cf. PSADER et axe 1 du contrat ;

c- promouvoir les espèces arbustives locales, en lien avec le document relatif aux haies du Conseil général de l'Isère
d- encourager un partenariat avec les pépiniéristes locaux pour l'utilisation d'essences locales à usage public ou privé.

NB : Deux actions issues de la Charte paysagère sont inscrites dans la fiche "Favoriser la redynamisation des centres bourgs".

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- les dépenses de communication nécessaires à la sensibilisation des acteurs publics et privés
- le recours à des prestataires extérieurs pour des accompagnements spécifiques
- la formation des acteurs concernés

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

DENOLLY Patrick
 Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38 980 VIRIVILLE
 Tel 04 74 54 19 46 - Courriel : p.denolly@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

SMPBV, EPCI, associations

Indicateurs de suivi

- Nombre d'événements, d'outils de communication... mis en place pour sensibiliser le public.
- Nombre d'initiatives de valorisation des ressources locales.
- Nombre de réalisations ayant un impact sur l'émission de gaz à effet de serre.

Calendrier de mise en oeuvre

2011 -2017

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Observations

Critères de sélection des projets susceptibles d'être financés par le Pays dans le cadre de cette action

- Référence à la Charte paysagère, notamment en terme de site test.
- Cohérence des projets avec le projet de territoire inscrit dans la Charte de Pays et avec les orientations du SCOT de la région grenobloise.

Analyse développement durable

Economie/activité En favorisant l'utilisation des ressources locales, un soutien est apporté à l'économie locale : artisans, entreprises du bâtiment, pépiniéristes et horticulteurs.

Validité La Charte paysagère est complémentaire au SCOT de la région grenobloise, notamment sur les volets espaces naturels et habitat : maîtrise de la consommation d'espace, nouvelles formes d'habitat, plus grande densité bâtie et qualité architecturale... Par ailleurs, des initiatives seront prises pour sensibiliser la population au respect des paysages et de l'environnement.

Gouvernance La Charte paysagère engage les partenaires, en premier lieu les collectivités du territoire : communes, intercommunalités et syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire. Un groupe de travail spécifique, en lien avec la Commission Environnement naturel du syndicat mixte, sera chargé de la mise en oeuvre et de l'évaluation du plan d'actions.

Social

Environnement L'objectif premier de la Charte paysagère est la valorisation des atouts environnementaux du territoire. Notamment, grâce au Guide du bien construire, l'accent est mis sur l'intégration des constructions dans le paysage et l'environnement.

Visualisation graphique	-Value		Neutre			+Value	
Gouvernance							X
Social				X			
Environnement							X
Validité						X	
Economie/activité						X	

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etudes, dépenses de communication prestataires extérieurs de 30% à 60%	Fonctionnement	187 000	187 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		187 000	93 500	50
Total des subventions			93 500	50
Auto financement			93 500	
Total			187 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F2072	Restaurer le patrimoine bâti
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	07	Préserver et valoriser les paysages et le cadre de vie

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

La restauration du patrimoine est fondamentale pour maintenir l'identité patrimoniale du Pays et garantir la qualité des paysages et du cadre de vie des habitants. Composé d'élus et d'experts conseils, le Comité de pilotage patrimoine du Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire met en œuvre la politique de restauration et de valorisation des sites patrimoniaux. Son rôle est de sélectionner les dossiers qui pourraient bénéficier d'une subvention, de suivre les chantiers et veiller à leur bon déroulement. Par le biais de visites de terrain, d'entretiens, ou de préconisations écrites, il a sensibilisé de nombreux porteurs de projets et continue de sensibiliser les élus et les propriétaires privés. Lors des 2 précédents Contrats, 39 projets ont été soutenus. La plupart des restaurations ont concerné le patrimoine religieux (églises, chapelles) et le « petit patrimoine rural » (fours, lavoirs, puits...) ainsi que quelques châteaux et fermes traditionnelles. Cependant, les sites aidés ne sont pas suffisamment mis en valeur : aucun n'est ouvert tout au long de l'année et sans réservation. Par ailleurs, la plupart des sites patrimoniaux du Pays ne sont pas exploitables « touristiquement parlant » et viables économiquement tels qu'ils sont. Beaucoup sont de petite envergure, se visitant rapidement. Seules des animations régulières, ou la mise en place de dispositifs pédagogiques pourraient permettre une valorisation à l'année (lien avec l'action « Développer l'offre culturelle et de loisirs »).

En 1999 un pré-inventaire du patrimoine avait été mené sur le Pays de Bièvre-Valloire. Les communes membres de la Communauté de communes de Bièvre Toutes Aures, qui a intégré le Syndicat mixte du Pays de Bièvre Valloire au 1er janvier 2011, n'ont pas été étudiées. Afin d'enrichir les connaissances existantes sur ces communes, un pré-inventaire exhaustif du patrimoine bâti est aujourd'hui nécessaire.

Description du contenu opérationnel

1/ Définir une stratégie de restauration du patrimoine bâti

a- Faire un état des lieux des sites soutenus lors des précédents contrats et des sites qui nécessiteraient une restauration.

b- Réaliser un pré-inventaire du patrimoine sur les communes de Bièvre-Toutes Aures (Bévenais, Bressieux, Brion, La Forteresse, Plan, St Etienne de St Geoirs, St Geoirs, St Michel de St Geoirs, St Paul d'Izeaux, St Pierre de Bressieux et Sillans).

c- Définir la liste des sites prioritaires à restaurer.

2/ Soutenir la restauration des sites prioritaires

a- Suivre les préconisations issues de la stratégie

b- Mettre en œuvre la démarche de restauration sous l'égide du Comité de pilotage patrimoine.

c- Un règlement d'attribution des subventions devra être validé par ce Comité de pilotage.

Critères de sélection des projets susceptibles d'être financés par le Pays dans le cadre de cette action :

- Projets prioritaires issus de la stratégie et validés par le Comité de pilotage patrimoine.
- Projets qui devront faire l'objet d'une valorisation touristique.
- Le patrimoine religieux est exclu sauf pour les aménagements des abords dans le cadre d'une mise en tourisme du site.
- Projets portés par des bénéficiaires publics.
- Projets aidés dans le cadre de l'appel à projets régional « Au fil du patrimoine » ne pourront pas bénéficier d'un financement pour des travaux identiques.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Les frais d'études : pré-inventaire du patrimoine sur les communes de Bièvre Toutes-Aures, élaboration de la stratégie
- Les investissements : travaux de restauration des sites patrimoniaux

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

BORSA Marie
 Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire
 19 Av. du Docteur Turc
 38980 Viriville
 Tel. 04 74 54 19 44
 Courriel : m.borsa@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

SMPBV, EPCI, communes

Indicateurs de suivi

- Stratégie définie
- Pré-inventaire sur les communes de Bièvre Toutes Aures réalisé
- Nombre de projets soutenus

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

Région Rhône Alpes, Conseil général de l'Isère, CAUE, SDAP, DRAC, communes, architectes, bureaux d'étude

Périmètre concerné

Pays de Bièvre Valloire

Analyse développement durable

Economie/activité	Le projet contribue à l'attractivité économique du territoire en proposant une amélioration de la qualité des paysages et du cadre de vie pour les habitants.
Environnement	Objectif d'utiliser au maximum des matériaux traditionnels et écologiques et de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre.
Validité	Cohérence avec les politiques plus globales et notamment le SCOT. L'action permettra également de renforcer l'offre touristique et d'animation du territoire.
Gouvernance	Stratégie à l'échelle du Pays, suivi et validé par le Comité de pilotage patrimoine composé d'élus et d'experts.
Social	Développement d'activités au niveau local, notamment pour les artisans qui seront incités à se former d'avantage aux méthodes spécifiques de réhabilitation du bâti ancien. Incitation pour l'accessibilité des publics handicapés.

Visualisation graphique	-Value	Neutre			+Value
Validité					X
Gouvernance					X
Social					X
Environnement					X
Economie/activité					X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Ingénierie: études 50 %	Fonctionnement	60 000	60 000
Aide aux travaux 30%	Investissement	1 500 000	1 000 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		1 060 000	330 000	31,13
Total des subventions			330 000	31,13
Auto financement			1 230 000	
Total			1 560 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **96.15%**

Fiche Action	DV8F2081	Bâtir une politique cohérente en matière d'urbanisme et d'habitat à l'échelle du Pays avec une ingénierie partagée
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	08	Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

La pression urbaine et foncière, le grignotage de l'espace et la banalisation des paysages sont les principaux enjeux paysagers qui caractérisent le territoire. Face à cette tendance difficile à contrer, les moyens d'actions au niveau territorial et local se doivent d'être de plus en plus aiguisés afin d'encadrer au mieux le développement urbain. Il s'agit d'apporter au plus près des territoires, l'ingénierie, les conseils les plus adaptés aux projets, en lien avec les orientations du SCOT de la RUG et les dynamiques intercommunales.

Par ailleurs, face aux difficultés quotidiennes pour intégrer la qualité paysagère et architecturale au coeur du développement urbain, il convient de mettre en place les conditions de maîtrise et d'appréhension du projet par les acteurs du territoire. Cela passe par la recherche de mesures permettant de limiter l'étalement urbain, mais aussi par la coordination des PLH. Sur l'ensemble des 5 communautés de communes qui adhèrent au Syndicat Mixte, l'état d'avancement des Programmes locaux et des Comités locaux de l'habitat n'est pas homogène. Néanmoins, certaines problématiques (diversifier l'offre de logement, améliorer le confort des logements, maîtriser l'urbanisation...) sont communes et peuvent dépasser le périmètre propre des EPCI. Si la compétence reste bien à l'échelle des communautés de communes, des échanges réguliers pour assurer une cohérence de ces politiques à l'échelle du Pays sont souhaités, afin de répondre aux enjeux du territoire.

Description du contenu opérationnel

1/ Mettre en place un urbaniste conseil pour les collectivités du Pays pour la mise en œuvre des projets d'aménagements, soit par la mise à disposition d'un urbaniste qui propose une intervention dans les aménagements et projets d'envergure (à l'échelle du Pays ou d'un EPCI par exemple) ; soit par la création d'un poste d'urbaniste à l'échelle du Pays.

Il ne s'agit pas d'un conseil tel que celui donné par les architectes conseils sur des projets privés, mais plus d'une vision stratégique et territoriale de l'impact d'orientations de développement ou d'aménagement. Il conviendra également d'intervenir sur les aspects juridiques des projets.

Cet urbaniste conseil travaillera en étroite concertation avec l'animateur de la procédure contrat "corridor" afin de veiller à la cohérence des PLU et du SCOT sur les trames vertes et bleues, et sur la mise en œuvre opérationnelle du contrat corridor. Les engagements spécifiques liés à la biodiversité (étude, travaux, communication, ...) seront pris en compte dans le plan d'action de la procédure contrat "corridor".

2/ Aider à l'émergence de PLU intercommunaux

- favoriser la prise en charge des études préalables du PLU (prise en charge financière du Pays pour les EPCI par exemple), aide technique de l'urbaniste conseil sur le choix du BET, étude préalable liée au transfert de la compétence urbanisme à l'EPCI.
- proposer un financement avantageux du Pays des études techniques / préalables dans le cas d'une réflexion vers PLU intercommunal.

3/Veiller à la cohérence globale des documents d'urbanisme à l'échelle du territoire

- proposer un « avis collégial » du Pays sur les PLU du territoire, avis en lien avec le SCOT, rendu par la commission Environnement naturel + appui technique de l'urbaniste/paysagiste conseil
- créer un groupe de suivi charte ou autre instance de débat et de réflexion de type conférence de territoire

4/ Capitaliser les informations à l'échelle du Pays et les mettre à disposition des collectivités

- acquérir une base de données cartographique (fonds SIG, orthophotos, données sur les espaces naturels et agricoles...), créer une base de données des études réalisées sur le territoire, ou à disposition au Pays.
- Tâche qui nécessite un ou deux techniciens référents.

5/ Favoriser les dynamiques intercommunales concernant les PLH

Exemples:

- Organiser des réunions ou visites de terrain inter CLH ou communautés de communes pour des échanges d'expériences,...
- Bénéficier d'appui technique extérieur sur des thématiques, voire confier des missions spécifiques à un bureau d'étude en fonction des besoins.

Il s'agit également de réfléchir aux priorités communes à développer sur la base d'un cahier des charges concerté qui déterminera les priorités et un plan d'action commun.

6/ Mutualiser les équipements publics et renforcer la coopération entre collectivités

- démarche à mener de manière concertée avec l'ensemble des acteurs et selon les thématiques/besoins spécifiques à étudier (écoles/locaux petite enfance, équipements sportifs, déchetteries...).
- Sur la base d'EPCI volontaires et avant tout projet d'investissement il s'agirait de vérifier l'ensemble des possibilités de mutualisation des équipements en mettant en évidence la faisabilité technique, juridique, économique de ces équipements mutualisés entre communes voire "infra EPCI" .

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- l'ingénierie : soutien au poste niveau chargé de mission à hauteur de 50% des dépenses globales, et/ou prestataire extérieur
- les frais d'études, de maîtrise d'œuvre et le recours à des prestataires extérieurs,
- aide à l'investissement pour l'achat des bases de données (fonds carto, ...) et logiciel SIG dans le cadre d'un partenariat avec le SCOT (selon modalités RRA)
- les frais de communication
- les études préalables notamment celle sur le programme commun inter PLH pays
- les aides à l'investissement pour les projets prioritaires issues de cette étude

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

DENOLLY Patrick
Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38 980 VIRIVILLE
Tel 04 74 54 19 46 - Courriel : p.denolly@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

SMPBV, EPCI, regroupements de communes

Indicateurs de suivi

- Mise en place de l'ingénierie à l'échelle du Pays
- Nombre de projets communaux et intercommunaux accompagnés
- Nombre d'actions communes "inter PLH" créées
- Base de données cartographiques créée

Calendrier de mise en oeuvre

2011 -2017

Partenariat

SCOT/AURG, CAUE, Maison du territoire CG38, CLD.

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Transversalité

Action transversale au territoire Bièvre Valloire pour les Collectivités dotées d'un PLH

Analyse développement durable

Economie/activité	Cette action vise notamment à économiser les ressources grâce à la mutualisation des équipements publics, tout en apportant des réponses aux besoins locaux non satisfaits.
Environnement	Cette action vise à valoriser les atouts environnementaux du territoire, notamment en veillant à la cohérence des PLU avec les trames vertes et bleues identifiées par le SCOT de la région grenobloise et le contrat corridors biologiques. Les préoccupations de consommation foncière, de densité du bâti, de modes de transport doux... seront prises en compte dans l'accompagnement de l'urbaniste conseil.
Social	L'intervention sur le logement social permet au plus grand nombre d'accéder à un logement décent. Les PLH abordent par ailleurs la question de la résorption de l'insalubrité des logements.
Gouvernance	Une collaboration étroite entre le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, les 5 intercommunalités et les communes, est indispensable pour la réussite de cette action. L'implication de partenaires tels l'EP SCOT, l'AURG et le Conseil général de l'Isère est également primordiale. La Commission Environnement naturel pilotera la démarche, notamment la mission d'ingénierie à l'échelle du Pays.
Validité	Articulation du projet avec le SCOT de la région grenobloise, les PLU communaux, les PLH et le contrat corridors biologiques. Action qui aura un effet de levier sur d'autres projets.

Visualisation graphique	-Value	Neutre	+Value
Validité			X
Economie/activité			X
Environnement			X
Social		X	
Gouvernance			X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Acquisition bases de données logiciel SIG 50%	Investissement	30 000	30 000
Ingénierie, études, communication 50%	Fonctionnement	236 000	236 000
Etude sur priorité des PLH 70%	Fonctionnement	50 000	50 000

aides à l'investissement pour les programmes prioritaires définis à l'échelon pays PLH 50%	Investissement	500 000	500 000
--	----------------	---------	---------

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		816 000	408 000	50
Total des subventions			408 000	50
Auto financement			408 000	
Total			816 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 64.95%

Fiche Action	DV8F2083	Favoriser la redynamisation des centres bourgs
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	08	Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Avec le phénomène de périurbanisation, on constate que les espaces publics des villages ne répondent plus toujours aux mêmes usages. Le développement du résidentiel a entraîné une augmentation de la surface allouée à l'espace privatif (lotissements...) au détriment parfois d'espaces de "vie collective". Les places de village existantes, pas forcément mises en valeur, constituent des espaces de sociabilité à reconquérir. Il s'agit de valoriser les espaces publics existants en les réhabilitant, en les réaménageant, et en favorisant la création d'espaces de ce type dans les nouvelles opérations. Les nouveaux secteurs d'habitat doivent bénéficier d'une réflexion en amont. En effet, il ne s'agit pas, par exemple, de faire de petites places publiques dans tout nouveau lotissement, mais suivant la localisation des secteurs à aménager, de préparer et adapter ceux-ci aux pratiques urbaines (liaisons piétonnes etc...).

Description du contenu opérationnel**1/ Encourager les politiques de rénovation urbaines**

Il s'agit de poursuivre l'action de soutien pour le renouvellement des façades (plan de coloration, aide au suivi, aide aux travaux) initiée dans le cadre du précédent Contrat de Développement Rhône Alpes, en lien notamment avec les procédures FISAC. Il convient d'allier ce dispositif à une réflexion globale sur la revalorisation des espaces publics centraux des bourgs : schéma directeur conforme aux orientations du SCOT. Ainsi, l'intervention portera en priorité sur les 6 "pôles principaux" identifiés par le SCOT en 2011 (Beaurepaire, La Côte St-André, St-Siméon de Bressieux, Le Grand Lemps, Roybon et St-Etienne de St-Geoirs), et sur les communes ayant bénéficié d'un soutien dans le cadre du précédent Contrat. L'intervention pourra s'étendre aux "pôles d'appui" du SCOT si le comité de pilotage CDDRA le valide.

2/ Penser les formes urbaines, la densité bâtie et la qualité architecturale

Proposer des espaces de développement aux formes urbaines et architecturales diversifiées (petit collectif, individuel groupé...) : objectifs de densification en lien avec les objectifs démographiques et de logements, formations thématiques aux élus et/ou techniciens, opérations d'aménagements pilotes, sensibilisation des promoteurs, association de différents partenaires en amont des projets, mixité dans les opérations, en lien avec les PLH existants, incitation à la mutualisation et l'économie de réseaux dans les études d'aménagement des centres bourgs.

3/ Aménager, adapter, requalifier les espaces publics centraux des bourgs

a- réaliser le « schéma directeur » des espaces publics des bourgs à l'échelle du Pays (cité au point 1) puis aider le financement des travaux ;

b- favoriser le maillage des modes doux « coùture » des nouveaux quartiers avec l'existant, prise en compte de l'accessibilité des espaces publics existants et futurs ;

c- encourager le développement des pédibus.

Les investissements dans les espaces publics centraux des bourgs porteront sur l'habitat, la réhabilitation du bâti ancien, les aménagements de proximité et de sécurité (dont les modes doux), les espaces publics. Les projets aidés répondront aux ORADDT - Orientations Régionales d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (mixité fonctionnelle, densité du bâti, travail sur les "dents creuses"...). Un règlement d'attribution sera établi pour déterminer les dépenses éligibles et les taux de subvention. Un cahier des charges commun sera élaboré à l'échelle du Pays, et une assistance à maîtrise d'ouvrage sera mise en place en amont des travaux pour mener une réflexion sur l'ensemble du bourg. Les réflexions devront intégrer une démarche de type approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- schéma global sur les centres bourgs identifiés au SCOT
- les études préalables pour la définition du plan de coloration + aide à l'accompagnement des dossiers si recours à prestataires extérieurs
- Les aides à l'investissement pour la mise en oeuvre des travaux suite aux résultats des études, hors VRD (aménagements de bourgs).
- Les aides pour les travaux de ravalement de façades dans les pôles prioritaires identifiés au SCOT et dans les bourgs aidés dans le cadre du précédent CDPRA
- Mise en place de pédibus dans les pôles prioritaires identifiés au SCOT (signalétique, petit équipement, communication).

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

DENOLLY Patrick
Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38 980 VIRIVILLE
Tel 04 74 54 19 46 - Courriel : p.denolly@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

SMBV, EPCI, communes, bailleurs sociaux, porteurs privés

Indicateurs de suivi

- Nombre de réalisations relatives aux espaces publics des centres bourgs
- Nombre de dossiers façades soutenus
- Nombre de réalisations "modes doux" contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Calendrier de mise en oeuvre

2011 -2017

Partenariat

CAUE, SCOT, BET, architectes conseillers

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Transversalité

Action transversale au territoire Bièvre Valloire hormis le point 2 qui sera issu des orientations du SCOT

Observations

Critères de sélection des projets susceptibles d'être financés par le Pays dans le cadre de cette action :

- Cohérence des projets avec le projet de territoire inscrit dans la Charte de Pays et avec les orientations du SCOT de la région grenobloise.
- Conformité avec le schéma directeur des centres bourgs pour les travaux de requalification
- Conformité avec les PLH existants
- Conformité avec les plans de coloration pour les travaux de ravalement

Analyse développement durable

- Economie/activité** Action qui génère des retombées économiques directes sur le territoire (appel à des prestataires locaux possible) et renforce sensiblement son attractivité.
- Environnement** D'une part cette action a pour objectif d'embellir le cadre de vie (façades + réhabilitation d'espaces publics au coeur du périmètre des bourgs). D'autre part, elle permet de réinvestir, de réhabiliter des centres bourgs par un cadre de vie plus attrayant et donc de limiter l'étalement urbain voire la consommation de foncier, et d'être cohérent avec les orientations du SCOT.
- Social** Action qui renforce les savoir-faire locaux car elle fait appel à des techniques de restauration respectueuses de la nature des matériaux supports (pisé, galets roulés, mache fer, tuff,...) et qui doit permettre une meilleure prise en compte du handicap par les travaux réalisés.
- Gouvernance** Le succès de ce type de projets ne peut voir le jour que si une concertation avec la population locale est menée en amont du projet. Elle doit confirmer l'attente de la population pour des projets urbains et des façades de qualité oeuvrant à l'amélioration du cadre de vie.
- Validité** Cette action peut avoir à un effet levier important sur d'autres projets (effet "boule de neige" sur les façades ou sur d'autres espaces publics, les moyens d'évaluation sont gérés directement par la commune avant paiement subvention (taux conforme au prévisionnel).

Visualisation graphique	-Value	Neutre	+Value
Validité			X
Economie/activité		X	
Environnement			X
Social		X	
Gouvernance			X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
aides à l'investissement travaux façades et travaux centre bourgs 30%	Investissement	1 400 000	1 400 000
Etude du schéma directeur des centre bourgs 50%	Fonctionnement	30 000	30 000
aides à l'investissement travaux mode doux et opérations exemplaires dans centre bourg PLH 30%	Investissement	1 000 000	130 000
Etude pré opérationnelles sur centres bourgs 50%	Fonctionnement	150 000	150 000
Aide au développement des pédibus 50%	Fonctionnement	10 000	10 000

Etudes préalables pour la définition du plan de coloration+aide à l'accompagnement prestataires extérieurs 50%	Fonctionnement	100 000	100 000
--	----------------	---------	---------

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		1 820 000	380 000	20,88
Total des subventions			380 000	20,88
Auto financement			2 310 000	
Total			2 690 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 89.22%

Fiche Action	DV8F2084	Accompagner la mise en œuvre d'opérations d'amélioration énergétique des bâtiments
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	08	Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Le secteur du bâtiment, à l'échelle nationale, représente 45% des consommations d'énergie finale. L'évolution des consommations totales de ce secteur est en hausse depuis 1990. Même si des réglementations thermiques ont été mises en place pour limiter les consommations des bâtiments neufs, il faut bien reconnaître que les progrès ont été très lents et que le plus gros gisement d'économies d'énergie se situe sur le patrimoine existant, sur lequel aucune réglementation n'existe actuellement. Le secteur du bâtiment doit intégrer l'objectif de division par 4 de ses émissions de gaz à effets de serre à l'horizon 2050. Cet objectif peut être atteint en travaillant sur la performance énergétique des bâtiments, sur l'énergie grise des matériaux utilisés, et sur la mise en relation maîtrise d'ouvrage - maîtrise d'œuvre compétente.

Les collectivités ont un rôle d'exemplarité, la cible des bâtiments communaux sera privilégiée. Le secteur le plus consommateur d'énergie pour les collectivités après les bâtiments est l'éclairage public. L'objectif est double sur cette action, il s'agit d'une part de réduire les consommations d'énergie de l'éclairage public, et de réduire la pollution lumineuse d'autre part.

Description du contenu opérationnel

1/ Optimiser la gestion de l'éclairage public

Le secteur de l'éclairage public représente 23% de la facture globale d'énergie et 38% de la facture d'électricité pour une commune. Parallèlement aux questions de coût d'énergie, l'éclairage public impacte de façon non négligeable la faune et la flore environnante, avec des effets sur le dérèglement nerveux et hormonal.

Des études ont mis en évidence que la consommation d'énergie par point lumineux est directement liée au temps d'éclairage et à la vétusté du matériel.

Cette action a pour objectif de rénover le parc d'éclairage public à l'échelle du Pays et d'opter pour une meilleure gestion de l'éclairage nocturne en :

- supprimant les sur-éclairages
- supprimant les boules énergivores
- utilisant des réducteurs de puissance
- abaissant les hauteurs de feux
- appliquant des plages horaires avec extinction totale de l'éclairage sur certaines zones

2/ Accompagner la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de projets à faible impact environnemental

- Bâtiments neufs

Suite au Grenelle II, la construction neuve va très bientôt être soumise à une nouvelle réglementation thermique applicable en 2011 pour les bâtiments publics et tertiaires et en 2013 pour le résidentiel. Cette réglementation impose un niveau de performance équivalent au niveau BBC (Bâtiment Basse Consommation), soit une consommation d'énergie inférieure à 50 kWh/m²/an en moyenne. L'objectif de cette action est d'aller plus loin que la performance énergétique, en intégrant l'énergie grise des matériaux d'isolation et de construction employés, du mobilier et pourquoi pas de mesurer l'énergie nécessaire aux déplacements des usagers du bâtiment.

- Bâtiments existants

Le bâtiment existant constitue le gisement d'économies d'énergie le plus important. Cette cible permet également de diffuser par l'exemple l'importance des économies d'énergie. L'objectif est pour la rénovation d'atteindre le niveau BBC (cf. Label BBC rénovation Effinergie).

Cette action devra être réalisée sur quelques bâtiments exemplaires, avec une priorité vers les bâtiments publics démonstrateurs.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- les études : étude complète d'impact environnemental du bâtiment associée à une étude d'approvisionnement en énergies renouvelables

Réalisation de diagnostics d'éclairage public avec proposition de scénarios performants en terme de réduction des consommations d'énergie et de pollution lumineuse, à titre expérimental. Un nombre limité d'études sera aidé. Le COPIL devra définir les critères de sélection des projets.

- l'ingénierie : accompagnement technique (aide à la rédaction des cahiers des charges, relecture et avis technique sur les études, aide à la consultation des entreprises,) pour des porteurs de projets qui ne sont pas en capacité financière de mobiliser un AMO (Assistant à Maîtrise d'Ouvrage)

- la communication : rédaction de plaquettes d'information, de fiches de site, organisation de visites, ...

- investissements : aide aux travaux pour atteindre une performance énergétique répondant aux exigences de l'appel à projets régional DEFFIBAT (ou dispositif régional équivalent le cas échéant) et ses évolutions possibles durant le temps du CDDRA. Un règlement d'attribution sera établi préalablement à l'attribution de subventions.

Seront exclus les équipements petite enfance, les écoles, les établissements d'enseignement autres que les lycées, les bâtiments relevant des services publics (postes, gendarmeries, mairies, sièges des EPCI, bâtiments de services techniques...). L'obtention d'une subvention dans le cadre du CDDRA exclura une candidature sur les lignes de droit commun.

Remarques : sur les bâtiments, à titre exemplaire, proposer cette étude et celle pour l'approvisionnement en énergies renouvelables uniquement pour les projets d'investissement aidés par le CDDRA

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

DENOLLY Patrick

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38 980 VIRIVILLE

Tel 04 74 54 19 46 - Courriel : p.denolly@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Communes, intercommunalités, Syndicat mixte Pays BV

Indicateurs de suivi

- Nombre des bâtiments neufs et anciens réhabilités avec objectif BBC et BBC rénovation
- Nombre des bâtiments neufs avec objectif bâtiment passif ou BEPOS (bâtiment à énergie positive)
- Nombre d'opérations HQE dans la construction
- Nombre d'opérations immobilières intégrant la récupération et la valorisation des eaux pluviales.

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

AGEDEN, ADEME, EDF, SE 38, CAPEB, FFB, CMA, Bureaux d'études.

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

Gouvernance	Implication des acteurs concernés : AGEDEN, ADEM, EDF, SE38, CAPEB, FFB...
Social	Réduction de la facture énergétique.
Environnement	Réduction des consommations d'énergie et diminution des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la pollution lumineuse nocturne.
Economie/activité	Développement de l'activité locale.
Validité	Accompagnement des collectivités dans l'évolution de leurs pratiques, appropriation des préoccupations de développement durable, effet de levier sur d'autres projets.

Visualisation graphique	-Value	Neutre			+Value
Gouvernance					X
Social					X
Environnement					X
Economie/activité					X
Validité					X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etudes, ingénierie, communication 50%	Fonctionnement	100 000	100 000
Plafond de dépense/projet 200000€ Aide aux travaux 50%	Investissement	200 000	200 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		300 000	110 000	36,67
Total des subventions			110 000	36,67
Auto financement			190 000	
Total			300 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **66.67%**

Fiche Action	DV8F2085	Inciter à la sobriété énergétique
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	08	Limiter les pressions liées à l'urbanisation du territoire

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

En matière énergétique, le Pays de Bièvre-Valloire est fortement dépendant des ressources extérieures au territoire. Ses consommations énergétiques sont importantes : transport et déplacements, industrie, résidentiel... et génèrent d'importantes émissions de gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement climatique. Les décideurs et acteurs locaux doivent contribuer à relever le défi planétaire du réchauffement climatique.

Relever le défi climatique nécessite de mobiliser largement les acteurs du territoire (scolaires, socioprofessionnels, habitants et élus) autour d'une stratégie énergie climat cohérente. L'information et l'accompagnement des acteurs seront un préalable indispensable pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette mobilisation des acteurs passent par :

- la sensibilisation des habitants à la consommation d'énergie de leur logement et l'incitation à réduire ces consommations d'énergie via des travaux d'amélioration thermique
- éveiller la conscience des futurs citoyens aux problèmes de l'énergie et du changement climatique
- l'accès à une information régulière sur la prise en compte du changement climatique à l'échelle du Pays
- la rénovation thermique de logements privés énergivores des propriétaires occupants aux revenus les plus modestes

Description du contenu opérationnel

1/ Réaliser une thermographie aérienne ou par caméra infrarouge

Le secteur résidentiel représente 27% des consommations d'énergie et 25% des émissions de GES sur le territoire. Une opération de thermographie infrarouge aérienne a pour objectif de sensibiliser les habitants à la consommation d'énergie. Une thermographie des bâtiments par caméra infrarouge a pour objectif de détecter rapidement les déperditions de chaleur et de préconiser des travaux pour remédier aux fuites. 10 opérations seront financées à titre expérimental pour lancer une nouvelle dynamique sur le territoire.

2/ Communiquer sur les actions mises en œuvre

- diffuser les exemples et bonnes pratiques à côté de chez soi
- mettre en valeur les actions exemplaires menées par les collectivités
- apporter un éclairage sur les évolutions futures : logements passifs et à énergie positive, nouveaux matériaux, santé, énergie grise.

3/ Organiser un concours local Famille à Énergie Positive

Pour permettre une action d'économie d'énergie durable, il faut agir sur le long terme et fournir des solutions simples aux particuliers dont ils peuvent tirer des bénéfices financiers rapides. C'est l'objectif de ce concours Famille à Énergie Positive à l'échelle du territoire.

Le principe est de constituer des équipes d'une dizaine de foyers pour représenter leur village ou leur quartier et de concourir avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique. Chaque équipe fait ainsi le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie. Quatre types d'acteurs sont nécessaires pour mener à bien ce concours : les coordinateurs, les communes, le parrain/la marraine et les groupes de famille. A noter : les porteurs de projets ne pourront déposer qu'un seul dossier de demande de subvention à la Région, dans l'hypothèse où l'Appel à projets régional serait reconduit, ils devront choisir entre la procédure régionale ou le CDDRA.

La Région soutiendra l'animation, la communication, l'accompagnement des familles. Les lots sont exclus des dépenses éligibles.

4/ Accompagner un programme d'amélioration thermique de l'habitat social

L'accompagnement des ménages les plus modestes est nécessaire afin de les aider à réaliser des travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment aux aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat). L'objectif est également d'accélérer l'amélioration thermique du parc de logements du territoire et contribuer ainsi aux objectifs du Pays de réduction des consommations d'énergie.

La réalisation de cette action devra être coordonnée avec les PLH en cours à l'échelle des intercommunalités et devra sans doute passer par la mise en place d'une OPAH (Opération d'Amélioration de l'Habitat) à volet énergie ou d'un PIG (Programme d'Intérêt Général). Ces opérations comprennent 2 phases :

- une phase d'étude pré-opérationnelle, qui consiste à réaliser le repérage des logements éligibles au programme et de fixer des objectifs du nombre de logements à rénover
- une phase opérationnelle, avec la réalisation de l'animation et de l'accompagnement des propriétaires
- une phase travaux.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- les frais d'études et d'ingénierie : diagnostic et conseils personnalisés suite à la thermographie, interventions pédagogiques, animation et accompagnement des différentes actions
- les dépenses de communication
- l'investissement :

L'aide aux travaux d'amélioration thermique de l'habitat social. Les travaux réalisés devront répondre au référentiel régional rénovation énergétique. L'aide régionale sera conditionnée par l'intervention de l'ANAH et calculée sur la même base de dépenses subventionnables.

La réhabilitation de logements sociaux dans les communes rurales de moins de 1000 habitants (cf. observations).

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

DENOLLY Patrick
Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38 980 VIRIVILLE
Tel 04 74 54 19 46 - Courriel : p.denolly@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Communes, EPCI, Syndicat Mixte du Pays, propriétaires privés, bailleurs sociaux

Indicateurs de suivi

- Part des logements sociaux réhabilités sur le plan énergétique / ensemble du parc social sur le territoire.
- Nombre d'animations sur le changement climatique / économies d'énergie / déchets / eau mises en place sur le territoire
- Nombre de connexions aux pages Internet des collectivités consacrées au changement climatique et aux économies d'énergie
- Nombre de participants aux concours famille à énergie positive et ses résultats

Calendrier de mise en oeuvre

2011 - 2017

Partenariat

AGEDEN, Rectorat, Associations locales, ADEME, ANAH, ADIL, Association pour l'amélioration de l'habitat, réseau d'assistantes sociales, Conseil Général de l'Isère.

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Observations

La production de logements sociaux dans les communes rurales de moins de 1 000 habitants existait jusqu'à présent via un dispositif de droit commun pour financer la réhabilitation de logements sociaux dans les petites communes. Ce dispositif ne sera à l'avenir plus géré par le service habitat. Dans le cadre du CDDRA les communes rurales de moins de 1000 habitants seront éligibles aux aides RRA. Les modalités d'attribution feront l'objet d'un règlement d'attribution spécifique pour ce type de maître d'ouvrage qui sera validé par les services RRA compétent.

Concernant les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs une aide avec taux de 20% et une dépense subventionnable plafonnée à 10 000€ par logement est proposée dans l'enveloppe du CDDRA (sur la base des travaux éligibles par l'ANAH). Pour monter les dossier la RRA aura besoin de la fiche de calcul ANAH et de la décision de l'ANAH.

Par ailleurs, les travaux découlant de la thermographie aérienne ou par caméra infrarouge devront être éligibles aux aides régionales : ainsi sont exclus les équipements petite enfance, les écoles, les établissements d'enseignement autres que les lycées, les bâtiments relevant des services publics (postes, gendarmeries, mairies, sièges des EPCI, bâtiments de services techniques...).

Analyse développement durable

Validité	Sensibilisation des collectivités, socioprofessionnels, habitants à la question climatique, avec un accompagnement vers le changement de comportement. Effet de levier sur d'autres projets.
Gouvernance	Démarche très partenariale, mobilisation de nombreux acteurs.
Social	Maintien des ménages les plus modestes sur le territoire.
Environnement	Réduction des consommations d'énergie et diminution des émissions de gaz à effet de serre.
Economie/activité	Participation à l'attractivité du territoire, plus forte indépendance aux augmentations des coûts des énergies fossiles.

Visualisation graphique	-Value	Neutre			+Value
Gouvernance					X
Social					X
Environnement					X
Economie/activité				X	
Validité					X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etudes, communication à 50%	Fonctionnement	160 000	160 000
Aide aux travaux d'amélioration thermique de l'habitat social (15 à 30%)	Investissement	350 000	350 000
accompagnement ingénierie y compris pretaires extérieurs à 70%	Fonctionnement	50 000	50 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		560 000	210 000	37,5
Total des subventions			210 000	37,5
Auto financement			350 000	
Total			560 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **62.5%**

Fiche Action	DV8F2092	Initier des actions à destination des usagers de l'eau
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	2	Préserver l'environnement naturel exceptionnel du territoire
Objectif	09	Préserver la nappe phréatique

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

La population, les collectivités locales, et d'autres acteurs du territoire ont pris conscience aujourd'hui de la fragilité de la nappe phréatique qui les alimente. Cette conviction, qui s'est principalement cristallisée autour de l'autorisation d'exploitation de la décharge d'Izeaux puis autour du projet Center Parc, s'exprime également en lien avec les pollutions d'origine agricole (nitrate pesticides), les risques industriels ou les politiques publiques de gestion des déchets, de gestion des carrières ou d'assainissement.

La question de la gestion quantitative de l'eau a été reposée de façon cruciale à l'été 2003 avec la période de sécheresse et de canicule qui a affecté l'ensemble du territoire national.

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Bièvre Liers Valloire a été arrêté par le Préfet. Cette procédure permet de mettre autour de la table, pour un projet commun, l'ensemble des acteurs publics et privés concernés. Si le diagnostic a été validé, le plan d'actions n'a pas encore été élaboré.

C'est pourquoi, avant que le SAGE soit opérationnel, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, souhaite développer des actions de sensibilisation et d'aide à l'investissement à destination des collectivités et des habitants. Via le PSADER, des actions seront également menées en direction de l'agriculture (démarche "terre et eau", irrigation raisonnée...).

Description du contenu opérationnel

1/ Encourager les dispositifs de limitation/optimisation de l'usage de l'eau

Il s'agit de mettre en œuvre une communication ciblée sur ces thématiques qui pourrait être faite en lien avec le SAGE, et les gestionnaires AEP : supports de communication, journées de sensibilisation type visite ou porte ouverte, à destination notamment des particuliers, scolaires... Cette communication pourrait être couplée avec les aspects énergétiques des bâtiments.

2/ Développer l'usage domestique de la récupération des eaux de pluies dans les projets de construction ou d'aménagement paysager : intérieur et extérieur du bâtiment.

Actuellement la récupération des eaux de pluies est peu ou pas développée. Afin de lever les freins éventuels, il s'agirait de développer son utilisation tout en respectant les contraintes en termes d'utilisation, en concertation avec les gestionnaires AEP.

Cette action n'aura qu'une portée volontairement limitée et symbolique, néanmoins, le financement de quelques opérations exemplaires, à maîtrise d'ouvrage publique, peut avoir un impact réel en termes de communication et de sensibilisation du grand public.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- les dépenses de communication liées aux différents supports
- le cas échéant sur les dépenses d'animation pour l'organisation des journées portes ouvertes, de sensibilisation
- si besoin avéré, les études préalables pour la définition des contraintes liées au développement des systèmes de récupération des eaux de pluies
- les aides à l'investissement pour les maîtrises d'ouvrage publiques liées à l'installation de cuves d'eaux de pluie : selon équipements éligibles au crédit d'impôt.

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

DENOLLY Patrick
 Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 38 980 VIRIVILLE
 Tel 04 74 54 19 46 - Courriel : p.denolly@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

SMBV, EPCI, SAGE BLV, gestionnaire AEP, syndicat des eaux

Indicateurs de suivi

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées (portes ouvertes, documents support,...)
- Nombre d'installations aidées
- Le cas échéant, obtention des résultats de l'étude pour la définition des contraintes liées au développement des systèmes de récupération des eaux de pluies.

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

Gestionnaires AEP, syndicat des eaux, Agence de l'eau, SMBV, SAGE, CG 38

Périmètre concerné

Pays de Bièvre Valloire

Transversalité

Action transversale à l'ensemble du bassin versant de la Bièvre

Observations

Cette action aurait sans doute un effet de levier plus important si elle touchait plus directement les particuliers, ou si elle était couplée avec un dispositif d'aide de mise en place des études préalables au SPANC.

Analyse développement durable

Economie/activité	Action neutre sur le court terme mais dont l'impact pourrait se faire sentir à long terme si ce type d'installation se développait.
Environnement	Action ayant un impact fort sur l'environnement car il s'agit d'apporter des solutions afin de valoriser et d'encourager les dispositifs de limitation de la consommation d'eau.
Social	Action complémentaire avec les actions inscrites dans le futur PSADER (actions "terre et eau", accompagnement des politiques en faveur d'une irrigation raisonnée). Elle permet de sensibiliser et d'initier une politique à destination d'une autre catégorie d'usagers.
Gouvernance	Action conduite en étroite partenariat avec le SAGE (en cours d'élaboration) et dont le développement, l'accompagnement ne pourra se faire que si l'ensemble des collectivités et des partenaires sont associés.
Validité	Action symbolique mais dont la validité est incontestable au vue de l'importance des enjeux autour des ressources en eau.

Visualisation graphique	-Value	Neutre	+Value
Economie/activité			X
Environnement			X
Social			X
Gouvernance			X
Validité			X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etude préalable aux freins 50%	Fonctionnement	30 000	30 000
Récupération eaux de pluie 30%	Investissement	30 000	30 000
Dépenses de communication et ou animation 50%	Fonctionnement	10 000	10 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		70 000	28 000	40
Total des subventions			28 000	40
Auto financement			42 000	
Total			70 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : **42.86%**

Fiche Action	DV8F3101	Promouvoir auprès des habitants les services relatifs à la santé et à l'action sociale
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	3	Adapter le territoire aux besoins de la population
Objectif	10	Accompagner les nouveaux besoins

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Avec une croissance démographique de 1,9 % par an entre 1999 et 2006, le Pays de Bièvre-Valloire connaît une forte évolution de sa population, portée essentiellement par le solde migratoire. Cette évolution démographique implique une mise à niveau permanente des équipements et également de rendre lisibles les services existants pour les nouveaux habitants.

Par ailleurs, le Pays de Bièvre-Valloire est globalement doté d'une offre de services de santé de premier niveau satisfaisante mais déséquilibrée sur le territoire. La démographie des praticiens impliquera à moyen, voire court terme, un sous effectif global compte tenu de la population du territoire. Des spécialités médicales et para-médicales sont déficitaires (cf. diagnostic local de santé, ORS, 2006). En outre, le territoire est morcelé, au croisement de plusieurs bassins hospitaliers : dans le cadre du schéma régional d'organisation des soins (SROS), l'ouest du territoire appartient au bassin hospitalier de Lyon sud (zone de soins de proximité de Vienne) alors que l'est du territoire fait partie des deux autres zones de soins de proximité (Voiron et Grenoble), appartenant au bassin hospitalier de Grenoble. Ceci complique les choses pour les professionnels du soin et de la prévention.

C'est pourquoi il convient de :

- garantir le meilleur accès des habitants aux services existants, en faisant la promotion des services existants,
- améliorer l'accès aux soins.

Description du contenu opérationnel

1/ Identifier les ressources/ développer une information sur les services existants (notamment à l'attention des nouveaux habitants)

Lors du CDPRA, le Pays a réalisé un répertoire des acteurs sanitaires et sociaux, outil très apprécié par les professionnels concernés.

Il est proposé d'actualiser ce répertoire, l'élargir en tenant compte de tous les professionnels de santé, y intégrer également les ressources en matière de Handicap. Il s'agira d'un outil sous format numérique. Le fichier proposé devra :

- pouvoir être facilement actualisé (chaque année)
- être simple d'utilisation (différentes possibilités de recherche par nom de structure, par thème, par commune)
- permettre des extractions variées (par niveau de précision, par thème, par secteur géographique) pour être utilisé par les différents professionnels mais aussi servir de base de données pour renseigner les habitants.

Cette base permettra d'identifier l'accessibilité réelle des services. Dans une seconde phase (1 an), d'étude-action, il s'agira de mesurer les freins et leviers à l'accessibilité des services.

Dans une troisième phase, des actions (aménagements horaires, permanences décentralisées) viseront à améliorer l'accès aux services.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Les frais d'études : recensements complémentaires des ressources du territoire et accompagnement par des prestataires extérieurs (étude-action)
 - Les frais de communication (édition du répertoire, communication spécifique sur les réaménagements de services).
- Les frais de réédition du répertoire ne seront pas finançables par la Région.

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Gaëtane JAMBU
 Syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire
 19 avenue Dr Turc
 38980 Viriville
 04 74 54 00 91
 g.jambu@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays, EPCI, Structures sociales

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'un outil de type répertoire des services accessible en ligne d'ici 2013 ;
- Utilisation de ces outils par les professionnels et les habitants (fréquentation des pages dédiées sur Internet - site BV et sites des communes et communautés de communes) ;
- Réalisation de campagnes de communication sur le dépistage ;
- Plan d'amélioration de l'accessibilité aux soins établi d'ici 2015.

Calendrier de mise en oeuvre

2011 - 2017

Partenariat

Acteurs sanitaires et sociaux, association Education Santé Isère, Conseil général Isère, CLD

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

Economie/activité Optimisation des ressources existantes.

Environnement A moyen terme, passage d'une communication papier à une communication en ligne pour le répertoire des services.

Social Meilleur accès de la population à l'information et à la santé.

Gouvernance Démarche concertée avec les professionnels du social et de la santé.

Validité Effet de levier pour d'autres projets: structurer l'offre de soins.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Validité					X	
Social						X
Environnement					X	
Economie/activité			X			
Gouvernance						X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
ingénierie, études, actions d'animation, communication	Fonctionnement	21 500	21 500

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		21 500	10 750	50
Total des subventions			10 750	50
Auto financement			10 750	
Total			21 500	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F3102	Mettre en œuvre une politique de prévention de la santé auprès des jeunes
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	3	Adapter le territoire aux besoins de la population
Objectif	10	Accompagner les nouveaux besoins

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Suite au diagnostic de l'ORS, de nombreux élus, institutions et professionnels ont compris l'enjeu et la nécessité de s'emparer des éléments recueillis dans ce diagnostic et de mettre en œuvre une dynamique de promotion de la santé sur le territoire de Bièvre-Valloire.

Un comité de pilotage « Santé » porté par le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire a vu le jour en septembre 2008 pour essayer de mettre en place des actions santé sur le territoire.

Parallèlement à cela, des groupes techniques de professionnels (santé des jeunes et santé des personnes en situation de précarité) se réunissent depuis juin 2009. Ces groupes, animés par Education Santé Isère, rassemblent une trentaine d'acteurs locaux et permettent aux professionnels de se rencontrer, de se connaître, d'échanger sur leurs projets respectifs et renforcent donc le travail en partenariat.

Sur le territoire de Bièvre-Valloire, la santé des jeunes est également une priorité : des politiques jeunesse et des actions à destination des jeunes se sont mises en place ces dernières années.

Le diagnostic de l'ORS montre que le besoin autour de l'offre de prévention pour les jeunes est très prégnant sur Bièvre-Valloire. Les élus et professionnels soulignent l'enjeu de développer la prévention autour de la sexualité et de la vie affective, de la sécurité routière des jeunes, des conduites addictives (alcool et cannabis), des actes de violence et d'incivilités...

En 2010, le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire a organisé une journée professionnelle sur le thème de l'alcool et la prise de risques chez les jeunes, dont l'objectif, atteint, était de créer une dynamique locale fédérant tous les acteurs concernés (salariés et bénévoles des secteurs médical, social, éducatif, associatif, les élus et techniciens des collectivités locales).

Les échanges entre participants ont confirmé leur réelle motivation pour agir ensemble et en cohérence à l'échelle du Pays de Bièvre-Valloire. Aussi les élus du Pays ont-ils souhaité mettre en œuvre un programme ambitieux de prévention contre l'hyper alcoolisation des jeunes et autres pratiques à risques, se déployant durant les six années du CDDRA.

Description du contenu opérationnel

Développer, à partir des conclusions de la journée de sensibilisation de juin 2010, un programme d'actions pluriannuel pour prévenir contre l'alcoolisation excessive des jeunes et autres pratiques à risques :

- étude participative, permettant de mobiliser ;
- sensibilisation individuelle et collective (cibles : éducation nationale, centres sociaux, clubs sportifs, élus) ;
- formation de « personnes-relais » à expérimenter sur 2-3 sites ;
- par la suite, communication grand public et actions culturelles destinées aux jeunes qui pourront faire l'objet d'un appel à projets auprès des structures d'animation jeunesse présentes sur le territoire.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Les frais d'études : études ou accompagnement par des prestataires extérieurs
- Les frais d'animation et d'action culturelle (opérations de sensibilisation)
- Les frais de communication

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Gaetane JAMBU
 Syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire
 19 avenue Dr Turc
 38980 Viriville
 04 74 54 00 91
 g.jambu@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte, EPCI, communes, associations, établissements d'enseignement

Indicateurs de suivi

- Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche et provenance (travailleurs sociaux mais aussi monde associatif etc.)
- Nombre de personnes-relais formées
- Nombre de jeunes participant aux actions de sensibilisation et prévention

Calendrier de mise en oeuvre

2011 - 2017

Partenariat

Différents acteurs de la prévention, élus, association Education Santé Isère, CLD

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

Economie/activité

Environnement

Social Projets favorisant les échanges entre générations et améliorant la santé et le bien-être des habitants.

Gouvernance Projets menés en partenariat étroit avec les acteurs sanitaires et sociaux et les élus, et s'appuyant également sur la mobilisation et la formation de personnes relais.

Validité Effet de levier vers d'autres projets.

Visualisation graphique	-Value	Neutre		+Value	
Economie/activité			X		
Environnement			X		
Social				X	
Gouvernance					X
Validité				X	

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA	
ingénierie, formation, animation, communication	Fonctionnement	75 000	75 000	
Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		75 000	45 000	60
Total des subventions			45 000	60
Auto financement			30 000	
Total			75 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F3111	Pallier les manques en équipements culturels
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	3	Adapter le territoire aux besoins de la population
Objectif	11	Développer l'offre culturelle et de loisirs

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

Le Pays de Bièvre-Valloire est relativement peu doté en équipements culturels. 78 équipements culturels sont recensés (bibliothèques, écoles de musique, centres socio-culturels, cinémas, MJC, musées) mais nombre d'entre eux sont vieillissants et inadaptés à la demande du public : mauvaise desserte et accessibilité, faible information sur les activités, locaux et fonctionnement obsolètes, etc. Il n'existe aucun lieu dédié au spectacle vivant sur le territoire. L'action Lecture publique mise en œuvre dans le cadre du CDPRA a permis de réaliser un schéma global d'aménagement du Pays en équipements de lecture publique. Suite à cette étude, 3 communautés de communes ont pris une compétence Lecture:

- Bièvre Est en 2007 : une aide a été accordée à la médiathèque tête de réseau, en cours de construction (ouverture prévue en 2012).

- Bièvre Liers en mars 2010 qui a choisi deux maîtres d'œuvre pour réaliser une tête de réseau « bipolaire » à implanter à La Côte St André et St Siméon de Bressieux (ouverture prévue en 2013).

- le Territoire de Beaurepaire en mars 2010, envisageant de recruter un professionnel pour accompagner la qualification des équipements existants et l'informatisation des fonds en réseau.

Il convient donc d'accompagner les projets à venir, dans la poursuite d'un schéma d'ensemble cohérent, intégrant la CC de Bièvre Toutes Aures.

De nombreux efforts sont encore à faire pour développer les outils et usages informatiques et numériques en bibliothèque. Le bilan de l'aide à l'informatisation mise en place dans le cadre du CDPRA n'a pas été très satisfaisant, dans la mesure où, à l'exception de la CC de Bièvre Est, il s'est agi de « petits projets » d'informatisation (à l'échelle de bibliothèques municipales), dont l'intérêt reste limité. Il convient désormais de développer de véritables portails d'information, performants et attractifs pour les usagers, en mutualisant les moyens à l'échelle intercommunale.

Enfin, la majorité des équipes intervenant en bibliothèques étant bénévole, leur formation est un enjeu majeur, complémentaire aux investissements, afin d'assurer un service de qualité à la population. Déjà expérimentée depuis 2003, l'action de formation a largement contribué, lors du dernier contrat, à l'enrichissement professionnel et à l'ouverture culturelle des équipes. Proximité géographique et gratuité de ces formations étant des facteurs de réussite. Lors du bilan, cette action de formation a également été jugée structurante, car elle constitue un préalable essentiel à la mise en réseau des bibliothèques.

Par ailleurs, la question d'équipements de type salles de spectacles est régulièrement posée, face au succès grandissant des programmations culturelles (cf. les initiatives prises par les Collectivités comme la CC de Bièvre Liers ou les privés organisateurs de festivals), au manque de lisibilité de ces actions faute de lieux bien identifiés, au manque de confort des salles (à adapter pour chaque événement), etc. Afin d'accompagner le développement de ce secteur culturel, il convient d'apporter un éclairage précis.

Description du contenu opérationnel

1/ Poursuivre l'aménagement du Pays en équipements de lecture publique

- a- soutenir la création d'équipements s'inscrivant dans des réseaux intercommunaux de lecture publique
- b- développer les outils multimedia dans les services de lecture publique et créer une interface commune moderne, attractive, performante pour les lecteurs du Pays,
- c- former les équipes amenées à gérer et animer ces équipements de lecture publique.

2/ Développer des lieux dédiés à l'accueil de spectacles

En préambule : il faudra veiller à concevoir des projets viables, durables et adaptés au territoire, qui s'inscriront dans un schéma global.

a- mesurer la faisabilité de lieu(x) davantage identifié(s) et qualifié(s) pour l'accueil de spectacles: création d'une salle de spectacle unique (à rayonnement Pays) ? Mesurer l'impact climatique d'une nouvelle construction (déplacements induits, aménagements, etc.). Requalification et rénovation énergétique de salles existantes ? Achat d'un parc de matériel mobile ?...

b- aider à réaliser les investissements nécessaires.

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Ingénierie : poste d'animateur de la démarche Culture et Lecture
- Les frais d'études : étude de faisabilité, audits techniques...
- Les frais de formation
- Investissement :

Médiathèques de réseau : honoraires de maîtrise d'œuvre, travaux, achat de mobilier (hors renouvellement). A noter : investissements sur la lecture publique seront aidés sous réserve d'une participation financière du Conseil général sur la base d'un taux d'intervention au maximum équivalent, les modalités d'attribution de l'aide régionale seront définies dans un règlement.

Outils multimédia au service de la lecture publique.

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Gaëtane JAMBU

Syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire

19 avenue Dr Turc

38980 Viriville

04 74 54 00 91

g.jambu@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays, EPCI, communes (si portée intercommunale des projets)

Indicateurs de suivi

- Aboutissement du projet de MTR de la CC Bièvre Liers
- Nombre d'emplois créés
- Nombre de personnes formées
- Fréquentation des équipements
- Taux d'utilisation des outils numériques
- Schéma global d'implantation de lieux dédiés au spectacle validé d'ici 2014

Calendrier de mise en oeuvre

Etudes: 2011-2013

Investissements: 2014-2017

Partenariat

Acteurs de la lecture publique et de la culture, EPCI, Conseil général de l'Isère, Région RA

Périmètre concerné

Pays de Bièvre -Valloire

Analyse développement durable

Gouvernance Tous les projets sont issus d'un portage multipartenarial (comité Lecture publique du Pays).

Social Qualification des personnels (emplois aidés), accès à l'information, à la formation continue et à la culture pour tous, équipements conçus pour être des espaces privilégiés de mixité sociale.

Environnement Au minimum, respect des critères d'éco-conditionnalité du CG38.

Economie/activité Utilisation des infrastructures du territoire (localisation des équipements sur les bourgs-centres), création d'emplois (16 ETP projetés sur les 2 MTR), développement des TIC (et démocratisation de leur usage).

Validité Les projets doivent être conformes au plan de développement du CG38 et au SCOT. Effet levier sur d'autres projets de développement.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Validité					X	
Economie/activité			X			
Environnement			X			
Social					X	
Gouvernance					X	

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
étude sur les lieux dédiés au spectacle (taux 50%)	Fonctionnement	30 000	30 000
formation des acteurs (taux 50%)	Fonctionnement	90 000	64 800
animation de la démarche Culture Lecture (taux 60%)	Fonctionnement	126 000	126 000
construction/ rénovation salles spectacles (part restant à affecter)	Investissement		
construction équipements de lecture publique, développements informatiques (dépenses plafonnées - taux moyen de 30%)	Investissement	5 908 000	2 763 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		2 983 800	952 000	31,91
Isère (Département)	lignes classiques lecture spec vivant	6 154 000	1 230 800	20
Total des subventions			2 182 800	73,16
Auto financement			3 971 200	
Total			6 154 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 96%

Fiche Action	DV8F3112	Développer l'offre culturelle et de loisirs, facteur d'épanouissement et source de cohésion sociale
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	3	Adapter le territoire aux besoins de la population
Objectif	11	Développer l'offre culturelle et de loisirs

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

L'offre culturelle est hétérogène (peu de programmations professionnelles) et inégalement accessible selon les parties du territoire et selon les catégories de population. En effet, une série de manifestations professionnelles a lieu dans l'année sur l'ensemble du Territoire : Festival Berlioz, Ticket Culture, Rencontres Internationales du Cinéma, Etés de Marnans, mais elles sont inégalement accessibles, s'adressant généralement à une partie de la population et un territoire donné. Il existe par ailleurs une offre non professionnelle produite par les nombreuses et dynamiques associations locales, souvent artisanale, très ponctuelle et destinée à un public restreint.

En outre, l'arrivée de nouvelles populations sur le territoire se traduit par des demandes plus exigeantes en matière de culture. L'arrivée de ces populations, l'augmentation de certaines catégories d'âge, l'évolution des pratiques... impliquent une évolution de l'offre et le renforcement de certains champs : spectacle vivant, lecture, cultures numériques, cultures urbaines, musiques actuelles.

Le développement devra se faire dans un objectif d'accès du plus grand nombre à la culture et aux loisirs. Cette évolution impliquera également de poursuivre la structuration et la mise en réseau des acteurs dans le cadre d'une stratégie culturelle partagée.

L'étude réalisée par le cabinet Qualimage a pointé un manque de lisibilité en ce qui concerne l'offre culturelle et de loisirs.

Le travail engagé depuis dix ans sur le patrimoine (inventaire, valorisation, soutien à la rénovation, animation) a largement contribué à asseoir l'identité territoriale du Pays de Bièvre-Valloire. Le patrimoine est un vecteur majeur du sentiment d'appartenance au territoire, qui peut contribuer à la cohésion sociale. Aussi, il convient de poursuivre ce travail, de valoriser et transmettre les richesses patrimoniales aux habitants.

Description du contenu opérationnel

1/ Organiser des manifestations culturelles "d'envergure Pays"

- "le Pays se livre", manifestation autour du livre
- les Journées européennes du Patrimoine

Ces 2 manifestations seront soutenues sur la durée du CDDRA.

2/ Développer une information performante sur l'offre culturelle et de loisirs

Réalisation de deux types de bases de données en ligne (avec possibilité d'extraction papier), en partenariat avec les services déjà compétents au niveau des Communautés de communes ou offices de tourisme :

- un agenda culturel (alimenté au fil de l'année)
- un annuaire des acteurs de la Culture et des loisirs actualisé chaque année

3/ Soutenir la programmation culturelle et artistique à l'échelle Pays

a- Soutenir la programmation jeune public (coordonner les programmes existants et compléter l'offre si besoin)

b- Créer des actions périphériques aux événements "phares" existants sur le territoire (Festival Berlioz, Rencontres du Cinéma...)

c- Mener des actions autour du cinéma, des musiques actuelles et de la culture urbaine (soutien aux programmations décentralisées, dispositifs éducatifs, etc.) Cible : les publics jeunes 15-25 ans.

Le soutien portera sur des manifestations nouvelles voire existantes (mais bénéficiant d'un "nouvel élan"), soit sur 2 ans avec un taux fixe de subvention, soit sur 3 ans avec un taux dégressif. A ce titre, un appel à projets pourra être organisé par le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, dans un objectif de renouvellement des manifestations et d'innovation.

4/ Faire vivre le patrimoine à l'année et l'enseigner à la population

a- Faire vivre le patrimoine bâti tout au long de l'année en l'investissant lors de manifestations

b- Professionnaliser les acteurs du patrimoine

c- Transmettre l'histoire du Pays aux habitants via son patrimoine

L'aide de la Région Rhône-Alpes portera sur :

- Les frais d'études : études de marché spécifiques ou accompagnement par des prestataires extérieurs
- Les frais de communication
- Les frais de formation
- Les frais de programmation culturelle et artistique : venue d'auteurs, achats de spectacles, animations, location d'expositions...

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

Gaëtane JAMBU

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire

19 avenue Dr Turc

38980 Viriville

04 74 54 00 91

g.jambu@bievre-valloire.fr

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays, EPCI, communes, structures culturelles, associations

Indicateurs de suivi

- Nombre de spectacles professionnels programmés par an
- Nombre d'événements programmés sur sites patrimoniaux en dehors d'octobre à avril
- Fréquentation des manifestations
- Mise en place de l'agenda culturel d'ici 2013

Calendrier de mise en oeuvre

2011 à 2017

Partenariat

Services culturels des Communes et Communautés de communes, structures culturelles (associations, compagnies, festivals), Conseil général de l'Isère, Région Rhône-Alpes

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire

Analyse développement durable

- Gouvernance** Tous les projets sont issus d'un portage multipartenarial (comité Lecture publique du Pays, comité culture).
- Social** Permettre l'accès à la culture pour tous, les manifestations organisées sont des temps privilégiés de mixité sociale.
- Environnement** Limiter les déchets et favoriser les transports collectifs pour toutes les manifestations.
- Economie/activité** Le développement de l'offre culturelle participe de l'attractivité globale du territoire.
- Validité** Effet de levier pour développer d'autres projets.

Visualisation graphique	-Value		Neutre		+Value	
Validité					X	
Gouvernance					X	
Social					X	
Environnement				X		
Economie/activité				X		

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA	
programmation artistique, animation, communication, formation (taux moyen de 50%)	Fonctionnement	326 000	326 000	
Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		326 000	163 000	50
Isère (Département)	lignes classiques	326 000	65 200	20
Total des subventions			228 200	70
Auto financement			97 800	
Total			326 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%

Fiche Action	DV8F3121	Développer des politiques de mobilité contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et répondant aux besoins des habitants
Type de contrat	DV	Contrat de développement durable de Rhône-Alpes
Contrat	DV8F	Bièvre Valloire
Axe	3	Adapter le territoire aux besoins de la population
Objectif	12	Développer les mobilités alternatives à la voiture

Relève du PSADER

Non

Gestion de l'avance "crédit européen"

Non

Contexte

La desserte du territoire est articulée autour des axes routiers, principalement l'axe de Bièvre (D119) qui permet de relier les autoroutes A48 à l'est et A7 à l'ouest. Son aménagement sera progressivement réalisé jusqu'à la Vallée du Rhône.

L'accès ferroviaire est possible pour les habitants de la partie Est du territoire, avec les gares de Châbons, du Grand-Lemps et, à proximité, Rives. Un projet du Schéma Régional des Services de Transports (SRT 2008) prévoit la remise en fonctionnement de la ligne Rives-Saint-Rambert d'Albon qui traverse tout le territoire, à l'horizon 2030.

La desserte en transports collectifs est principalement assurée par les lignes interurbaines routières TransIsère mises en œuvre par le Conseil général (en août 2008, une ligne expresse Beurepaire-Grenoble a été mise en place avec 3 arrêts sur le territoire).

Le Pays compte par ailleurs un aéroport international, situé sur la commune de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (majoritairement des vols internationaux).

Un site internet de covoiturage, créé en avril 2009 par la CCI Nord-Isère, puis confié au Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, permet de mettre en relation des personnes effectuant le même trajet.

50 % des actifs travaillent à l'extérieur, principalement dans l'agglomération grenobloise et dans le Voironnais, et pour l'ouest du territoire, dans l'agglomération viennoise et lyonnaise. Les flux internes au territoire sont à 98 % réalisés en voiture, faute d'alternatives.

Ces déplacements génèrent de nombreuses nuisances (stress, pollution, bruit, accidents) et représentent un coût élevé pour les populations.

La desserte du territoire rend particulièrement difficile la mobilité des personnes dites "captives" (sans véhicule, ou personnes âgées, handicapées, jeunes). L'association le Tacot Bièvre-Valloire Mobilité fournit une aide au travers d'une centrale d'information sur les transports, d'un service de transport à la demande (location de cyclomoteurs, VTC, minibus) et d'un accompagnement sur mesure. Les capacités de réponse du Tacot sont actuellement saturées. Le territoire est très faiblement équipé en aménagements cyclables, ce qui nuit au développement de cette pratique.

Description du contenu opérationnel

1/ Etudier les besoins de déplacement des habitants et les besoins d'aménagements :

a- étude globale sur les transports et déplacements en Bièvre-Valloire

L'amélioration de la mobilité sous toutes ces formes est une condition essentielle au développement du Pays et au bien-être des habitants. Avant toute réalisation, une étude globale devra cerner les besoins de déplacement au regard de l'offre de transport existante, et proposer les solutions répondant aux objectifs définis précédemment. Les volets « transports collectifs » et « déplacements doux » devront être pris en compte. Les données de l'enquête déplacements-ménages sur la région grenobloise seront intégrées (le Pays de Bièvre-Valloire est étudié ainsi que les 6 autres secteurs du SCOT de la région grenobloise).

b- étude « émergence urba-transport » autour des gares du Grand Lemps et de Châbons.

2/ Aider les travaux des communes pour la réalisation d'itinéraires doux (piétons, vélos) favorisant le maillage du territoire (la réflexion et les travaux relatifs aux centres villages/bourgs sont traités dans l'axe 2, action "favoriser la redynamisation des centres bourgs"). Cette aide sera attribuée sur la base des résultats de l'étude globale. Les études préalables devront proposer différents types de matériaux de revêtement avec l'impact environnemental de chacun (perméabilisation des sols, ...).

3/ Promotion des services existants : site internet de covoiturage, services de l'association Le Tacot Bièvre-Valloire Mobilité...

Contact (Nom, prénom, tel, adresse, email)

CHIFFLOT Emmanuelle

Tel 04 74 54 19 43

E mail : e.chiffлот@bievre-valloire.fr

Adresse : Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire 19 avenue du Docteur Turc 38 980 VIRIVILLE

Famille de bénéficiaires potentiels

Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire, EPCI

Indicateurs de suivi

- Nombre d'opérations réalisées suite aux études ;
- Nombre d'itinéraires « modes doux » créés ;
- Nombre d'actions de communication/sensibilisation réalisées ;
- Nombre d'utilisateurs du site Internet de covoiturage.

Calendrier de mise en oeuvre

2011-2017

Partenariat

Conseil général Isère, Région Rhône-Alpes, EP SCOT RUG, associations d'usagers, CLD

Périmètre concerné

Pays de Bièvre-Valloire et Bièvre Est pour les études "émergence urba-transport".

Analyse développement durable

- Economie/activité** Participation à l'attractivité du territoire, amélioration de la desserte des pôles de proximité, des équipements et services publics. Création de services répondant à des besoins non satisfaits actuellement et participant à la réduction des émissions de gaz à effets de serre (transport collectif, co-voiturage, navettes de rabattement vers les gares, itinéraires modes doux, développement des services itinérants et des TIC).
- Environnement** Objectif de non augmentation de la circulation automobile, de réduction des émissions de gaz à effets de serre (le transport : 1er poste émetteur, cf. profil climat), sensibilisation à l'utilisation de modes de déplacements doux, valorisation de l'existant.
- Validité** Actions de sensibilisation du public et des salariés à la limitation de l'usage de la voiture dans un objectif de développement durable.
- Gouvernance** Mobilisation de nombreux partenaires : Conseil général Isère, établissement public du SCOT, chambres consulaires, intercommunalités, communes, association Le Tacot Bièvre-Valloire Mobilité, associations d'usagers, CLD, et soutien de l'AGEDEN (compétences « climat-énergie »).
- Social** Amélioration des conditions et des possibilités de déplacement offertes aux personnes qui n'ont pas ou peu accès à la voiture. Le développement des mobilités alternatives à la voiture permettra aux habitants de moins subir les variations de prix du carburant.

Visualisation graphique	-Value	Neutre			+Value
Validité					X
Gouvernance					X
Social					X
Environnement					X
Economie/activité					X

Plan de financement prévisionnel (€) :

Libellé	Nature Fonc/Invest	Montant	Dont subventionnable RRA
Etude globale et étude émergence urba- transport, promotion des services existants	Fonctionnement	130 000	130 000

Total des dépenses 130 000 130 000

Libellé	Financier libre	Montant subventionnable	Montant de la subvention	Taux
Subvention RRA		130 000	65 000	50
Total des subventions			65 000	50
Auto financement			65 000	
Total			130 000	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 0%